



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

39^e séance plénière

Mardi 21 octobre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 40 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/58/344)

- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Rapports du Secrétaire général (A/58/89, A/58/434)

- b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

Rapports du Secrétaire général (A/58/133, A/58/224, A/58/225, A/58/273, A/58/280, A/58/285, A/58/286, A/58/358)

- c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**

Rapport du Secrétaire général (A/58/332)

- d) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général (A/58/320)

- e) Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/58/88 et A/58/88/Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je considère que l'Assemblée permettra à l'orateur d'être écouté en silence.

M. Gospodinov (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) et son réseau mondial se fondent sur le débat et les résolutions qui en découlent pour en faire la base de nos travaux avec les gouvernements, les organisations internationales et tous les autres acteurs. Il va sans dire que nous écoutons de nombreux partenaires de l'ONU, nous coordonnons nos efforts et nous travaillons avec eux, en particulier avec le Bureau de la coordination

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que d'autres partenaires des Nations Unies.

Je suis très heureux de présenter à l'Assemblée plusieurs questions qui sont d'une importance particulière pour notre travail, et d'ailleurs pour le travail des gouvernements, des organismes des Nations Unies et de toutes les autres parties concernées.

Sur la coordination internationale, comme notre président l'a dit lors du segment de haut niveau du Conseil économique et social en juillet dernier, nous pensons que notre débat doit promouvoir une démarche globale à l'égard des questions qui intéressent aujourd'hui la communauté internationale. Toutefois, notre expérience montre qu'au lieu d'une approche correctement intégrée à l'égard de la programmation, de l'exécution et de la distribution de l'assistance humanitaire, il existe souvent une mosaïque de décisions basées sur des considérations qui ont davantage à voir avec les priorités des donateurs qu'avec les besoins des êtres vulnérables eux-mêmes.

Cependant, nous sommes encouragés par le fait que des organes tels que le Comité permanent interorganisations (CPI) dont la Fédération a un statut d'invité permanent, abordent ces questions et se montrent déterminés à améliorer tant la coordination que l'approche fondée sur la collaboration pour y répondre. L'année prochaine, par exemple, le CPI accordera une haute priorité à la mise au point de directives pour une action humanitaire afin de réduire la vulnérabilité et de protéger les moyens d'existence. La Fédération jouera un rôle important à cet égard apportant l'expérience qu'elle a acquise grâce à son réseau mondial tant au niveau national qu'au niveau communautaire.

S'agissant du lien entre les secours d'urgence et le développement, l'un de nos objectifs clefs dans ce débat est l'acceptation par tous les États et par les autres partenaires du fait que les opérations de secours d'urgence doivent être planifiées et entreprises dans une perspective à long terme. Ce ne sera que de cette façon qu'il sera possible de lier les secours au développement.

Pendant de nombreuses années, l'un de nos messages clefs à l'Assemblée et à d'autres organismes des Nations Unies était que trop peu a été fait pour considérer le développement des capacités locales dans les activités de secours. Grâce au CPI, nous avons l'intention d'appeler davantage l'attention de la communauté internationale sur ce domaine. L'arrivée de M. Jan Egeland en sa qualité de Coordinateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est un élément important de l'équation et nous nous réjouissons de travailler avec lui dans un partenariat solide et coopératif.

Nous nous félicitons également de la détermination de M. Egeland et de ses collègues de se concentrer – au sein du CPI – plus activement sur les catastrophes naturelles. La Fédération assume la direction, au même titre que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'une équipe spéciale du CPI pour la préparation et la réaction aux catastrophes naturelles. Le travail vise à renforcer la coordination interorganisations et l'efficacité dans le domaine des catastrophes naturelles.

La mise au point d'une approche globale grâce à son travail au CPI et dans d'autres organes s'accompagne et se félicite d'une nouvelle compréhension de la part des donateurs du fait qu'être donateur ne suffit pas – il est capital d'être un bon donateur. C'est pourquoi la Fédération a récemment participé à la Conférence sur la manière d'être un bon donateur à Stockholm, accueillie par le Gouvernement suédois. C'est aussi pourquoi nous appuyons fermement le travail avec le CIP afin de mettre au point un lien interorganisations avec le groupe de l'application de la manière d'être un bon donateur, créé à la suite de la Conférence de Stockholm. La Fédération voit de nombreux parallèles entre ce travail et le travail en matière de financement et de responsabilité humanitaires, et nous nous réjouissons de contribuer aux débats aussi bien en tant qu'organisation internationale qu'organe capable de protéger les intérêts et les préoccupations des bénéficiaires.

Cette préoccupation des bénéficiaires n'est bien sûr pas nouvelle pour nous. Notre réseau, et sa base d'environ 95 millions de membres et de volontaires formés, répartis à travers le monde entier, sont largement reconnus pour leur travail de chef de file pendant les catastrophes naturelles, les situations d'urgence médicale et dans la vie quotidienne en tant que défenseurs du respect des valeurs humanitaires.

Nous renforçons continuellement notre capacité d'utiliser cette expertise pour qu'elle ait un impact direct sur la façon dont l'assistance est programmée, octroyée et distribuée. Nous étions donc particulièrement heureux d'être associés au lancement, au début de cette année, du Partenariat international pour la responsabilité humanitaire. HAPI, nom sous lequel on le connaît maintenant, était le résultat d'un Projet pour la responsabilité humanitaire organisé au siège de la Fédération à Genève. Son objectif de base est de renforcer la responsabilité à l'égard de ceux qui sont touchés par des situations de crise et de faciliter une amélioration de la performance dans le secteur humanitaire.

La Fédération a également fait connaître les préoccupations des bénéficiaires dans de nombreux autres contextes au cours des années. Par exemple cette année, le rapport mondial sur les catastrophes – notre principale publication pour les questions de catastrophe naturelles, publiée par la Fédération internationale – s'est concentré sur la déontologie dans l'aide. Parmi les messages clefs figurant dans le Rapport mondial sur les catastrophes cette année, est citée l'iniquité qui souvent accompagne la programmation de l'assistance en raison du fait que de nombreux donateurs ne se fondent pas sur les besoins essentiels. C'est une des raisons pour lesquelles la IFRC consacre tant d'attention aux questions que l'on connaît habituellement sous le terme des catastrophes oubliées. Nous sommes très heureux que M. Egeland fasse des urgences oubliées une haute priorité et qu'il travaille avec les médias à cette fin.

Il est également essentiel de rappeler dans le cadre de ce débat qu'il ne suffit pas de réagir après que la catastrophe a éclaté. Les programmes, y compris au niveau national dans les pays vulnérables aux catastrophes, doivent comprendre une réduction des risques de catastrophe en tant qu'élément principal de la politique et du programme. Cela a été notre priorité pendant des décennies et elle a obtenu l'appui des États dans le plan d'action adopté par la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en 1999. Mais il ne suffit pas seulement d'adopter des plans d'action. Il faut que les États se démontrent prêts à transposer leurs engagements dans des politiques et des programmes. La Fédération cherchera à utiliser cette volonté à la vingt-huitième Conférence internationale, qui se tiendra bientôt et où les gouvernements et les

dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réuniront à Genève pour décider de l'Agenda du jour pour l'action humanitaire.

Il est important d'énoncer ici les trois fondements principaux de cet objectif car ils montrent notre détermination de garder ce thème sur le long terme.

Le premier de ces piliers souscrit au concept et au cadre des lois relatives à la réaction en cas de catastrophe internationale et à la mise en oeuvre des mesures juridiques, politiques et opérationnelles destinées à faciliter et accélérer les réactions efficaces face aux catastrophes.

Ce pilier du fondement – le droit international concernant la réaction en cas de catastrophe – est très spécifiquement lié à une contribution de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au renforcement de la coordination humanitaire. La résolution 57/150, adoptée après le débat sur ce point en 2002, affirme l'intérêt de l'Assemblée pour la manière dont ce projet se développe, et ma délégation a l'intention de présenter un rapport de fond sur la question à temps pour l'examen de 2004. Ce rapport sera en mesure d'englober les conclusions auxquelles arriveront les États et les sociétés nationales à la Conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra en décembre prochain. Sans vouloir préjuger du résultat, je peux dire qu'au travers de consultations avec un très large éventail de parties intéressées, nous avons appris qu'elles se félicitent de la manière dont cette activité nous amène à renforcer sensiblement la coordination.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 48/265 en date du 24 août 1994, je donne la parole à l'Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Linati-Bosch (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole au nom de l'Ordre militaire souverain de Malte. Je vous suis également reconnaissant pour votre bonne direction des délibérations de la présente session.

L'Ordre militaire souverain de Malte a suivi de près les initiatives de l'ONU ayant pour but de fournir une aide humanitaire d'urgence aux pays affectés par des catastrophes naturelles et/ou des conflits armés.

L'Ordre participe aux activités qui visent à atténuer la souffrance des civils dans les zones touchées.

Nous partageons particulièrement l'anxiété de l'ONU s'agissant de protéger son personnel et condamnons vigoureusement les attaques non provoquées commises à Bagdad en août 2003. L'amélioration des conditions de sécurité du personnel doit être parmi les plus hautes priorités. J'ajouterai que l'Ordre militaire souverain de Malte est gravement préoccupé par la protection de son propre personnel humanitaire lorsqu'il participe à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Permettez-moi de faire observer, en tant qu'Observateur permanent, que des mesures adéquates pour la protection de tout le personnel humanitaire pourraient être incluses dans les mandats du Conseil de sécurité.

L'Ordre de Malte considère qu'étant donné ses principes humanitaires, sa neutralité, son impartialité et son indépendance, il a les titres voulus pour continuer ses activités et, dans la mesure du possible, améliorer son efficacité dans l'aide humanitaire qui couvre les personnes réfugiées, rapatriées et déplacées.

Les catastrophes naturelles sont sans aucun doute responsables de crises humanitaires graves et une majeure partie des activités d'aide humanitaire a pour but de fournir un secours immédiat aux victimes. Nous ne nions pas que l'aide immédiate soit impérative, mais nous devons inclure l'atténuation des conséquences, la prévention et la reconstruction dans notre action globale; en d'autres termes, nous ne devons pas limiter notre aide aux conséquences immédiates d'un événement catastrophique.

L'Ordre est convaincu de ce fait, et a fait preuve de son engagement à long terme en de nombreux contextes différents, d'El Salvador à l'Iraq. En El Salvador, l'Ordre de Malte a répondu aux tremblements de terre dévastateurs de 2001 en fournissant des usines de traitement de l'eau et en participant au travail de reconstruction des départements de San Vicente, La Paz et Cuscatlan. Plus récemment, en Iraq, l'Ordre a coopéré activement aux programmes de reconstruction de l'infrastructure sociale dans des villes du nord : Erbil, Mossoul, Makhmur et Kirkuk.

Pour terminer, permettez-moi de dire que l'Ordre militaire souverain de Malte se félicite de la nomination récente de M. Jan Egeland au poste de Coordinateur des secours d'urgence et de renouveler

l'engagement de l'Ordre à continuer de répondre aux défis que le travail humanitaire présente.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 45/6 en date du 16 octobre 1990, je donne la parole à l'Observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Villettaz (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) vous remercie, Monsieur le Président, de lui donner cette occasion de s'exprimer sur le sujet de la coordination humanitaire, qu'il considère d'une importance capitale dans la conduite des opérations humanitaires dans des situations complexes.

Le CICR ne peut pas commencer sans noter, avec une tristesse extrême et une égale préoccupation, que l'année en cours a été profondément tragique pour la communauté internationale. Alors que nous portons toujours le deuil des trois membres de notre personnel qui ont perdu la vie en Afghanistan et en Iraq, le CICR a été choqué par l'attaque brutale perpétrée le 19 août contre le siège des Nations Unies à Bagdad. Le CICR condamne fortement cet acte terroriste, qui vise des civils, et souhaite réitérer ici sa sincère sympathie pour les victimes et leurs familles et collègues.

La complexité inhérente à la plupart des crises humanitaires, ainsi que les dimensions mêmes de la souffrance humaine qui résulte des nombreux conflits en cours dans le monde, représentent des défis qui dépassent la capacité de n'importe quelle organisation humanitaire. À cet égard, le CICR est profondément abattu d'observer le lourd tribut que continuent de payer les civils, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, notamment les femmes et les enfants.

La maladie et la famine, le déplacement et la séparation continuent de faire des ravages parmi les familles et les communautés. Dans un effort pour répondre à ces vastes besoins, un nombre croissant d'acteurs humanitaires avec des mandats, des ressources et des domaines de compétence différents sont présents lors des crises humanitaires. Par conséquent, il n'est que naturel que la coordination soit devenue une part intrinsèque des efforts humanitaires, afin que ces efforts gagnent en efficacité globale.

Pour le CICR, le but central de la coordination humanitaire consiste à chercher la plus grande complémentarité possible entre tous les acteurs, en

vertu de leurs mandats, connaissances, procédures et principes opérationnels respectifs. Dans ce but, le CICR participe aux efforts de coordination au moyen d'un dialogue régulier et d'une consultation mutuelle, tant au siège que sur le terrain, sur des questions thématiques et opérationnelles. En tant qu'invité permanent du Comité permanent interorganisations (CPI), le CICR, de concert avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, prend part à divers mécanismes et structures de coordination mis en place par le CPI lui-même et par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, partageant nos expériences et nos informations et contribuant ainsi au but commun de rendre l'action humanitaire plus efficace.

Un autre exemple, au niveau bilatéral, serait celui de nos échanges fructueux avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre du processus « HCR 2004 » et de l'Agenda pour la protection. Parallèlement, le CICR a participé activement à la préparation d'une matrice de réponse pour les personnes déplacées, mise au point par le service des personnes déplacées du Bureau de coordination des affaires humanitaires. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a également tenu une réunion de haut niveau avec le Programme alimentaire mondial pour étudier activement les possibilités de renforcer la coopération entre les deux organisations en matière d'aide alimentaire.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) saisit cette occasion pour remercier M. Oshima de la coopération dont il a fait preuve à l'égard de notre institution et pour offrir ses meilleurs vœux à M. Egeland dans l'exécution de sa tâche difficile et complexe.

À propos de la question de la coordination humanitaire, le CICR souhaite souligner sa ferme conviction qu'afin d'assurer la sécurité du personnel humanitaire et de rendre effectivement possibles les opérations humanitaires en faveur de toutes les victimes d'un conflit, il convient impérativement que l'action humanitaire soit maintenue distincte de l'action politique ou militaire. Si la perception d'une action humanitaire devait être faussée parce que la différence entre cette action et les initiatives politiques ou les opérations militaires s'estompe, les conséquences ne manqueraient pas d'en être une difficulté d'accès beaucoup plus grande auprès des victimes, et de graves risques en matière de sécurité

pour les agents humanitaires. À cet égard, la coordination signifie également des efforts concertés de toutes les parties concernées dans le but de préserver cet espace humanitaire vital et protéger ainsi tant les agents humanitaires que les victimes.

Pour terminer, le CICR souhaite réaffirmer son attachement à l'esprit et à la pratique de la coordination humanitaire. Le CICR reste tout aussi déterminé à s'acquitter du mandat international que lui ont conféré les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels relatifs à la protection de toutes les victimes des conflits armés et à la fourniture de l'assistance.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 32e séance plénière du 15 octobre 2003, je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Secrétaire général de ses utiles rapports élaborés au titre de ce point. Ma délégation souhaite également exprimer son appréciation à l'Organisation des Nations Unies pour ses initiatives louables visant à réduire l'incidence des risques naturels sur la société humaine, grâce à une coordination des efforts de la communauté internationale, en accordant une attention particulière aux pays en développement. L'âpreté des phénomènes naturels ne peut pas être conjurée, mais leur incidence peut être réduite et même prévenue si les capacités des pays vulnérables sont renforcées et améliorées. À cet égard, ma délégation reconnaît l'importance du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, si vitale quand l'aide apportée pour les secours doit passer de la phase d'urgence à une stratégie de développement à long terme.

Le monde a tellement progressé qu'il est souvent possible de prévoir des catastrophes naturelles, aidant ainsi à réduire les dommages causés aux personnes et aux biens. Fortifiée par des systèmes transparents et responsables, la communauté internationale peut à présent faire beaucoup en matière de secours et de reconstruction à long terme. Pour cette raison, ma délégation appuie les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et se félicite de la démarche globale adoptée dans le cadre de la procédure d'appel global, de la participation des fonds et institutions des Nations Unies, de l'approche

préventive de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, de l'impulsion donnée lors du débat consacré aux questions humanitaires par le Conseil économique et social, et du courage des membres du personnel de l'ONU et autre personnel humanitaire.

Il va sans dire que l'ampleur des situations d'urgence dans le monde fait que la tâche qui consiste à fournir une aide efficace et rapide paraît insurmontable. Nos initiatives, projets et efforts semblent ne jamais suffire. Les situations d'urgence sont si nombreuses, intenses et diverses que le Secrétaire général a très justement noté qu'en raison de la gravité et de la soudaineté de ces situations d'urgence extraordinaires, d'autres sont condamnées à être oubliées ou « silencieuses ». La situation est aggravée quand l'assistance est marquée par le parti pris et des politiques incohérentes, sans compter quand les crises sont ignorées ou même reléguées au second plan par une mauvaise gouvernance ou du fait de politiques mal inspirées.

L'ampleur du problème et le nombre incalculable d'enfants et de personnes qui ont un besoin urgent d'aide ne devraient pas nous condamner à la passivité. Le fait déplorable que les contributions des pays donateurs et des institutions sont souvent insuffisantes pour répondre aux nombreux besoins dans le monde ne devrait pas nous réduire au désespoir. Au contraire, ces contributions devraient être saluées et encouragées. De simples gestes de don, souvent combinés avec la promptitude des ripostes et de la coordination, feront une différence et porteront leurs fruits.

Ma délégation est heureuse de signaler que le Saint-Siège a joué un rôle actif à cet égard. Il y a plus de 30 ans, il a créé le Conseil pontifical COR UNUM pour harmoniser et encourager les activités des organisations confessionnelles, des associations et des organisations non gouvernementales et autres groupes participant à la fourniture de l'aide sociale ou caritative aux populations des pays frappées par les catastrophes naturelles et les guerres. En particulier, le Conseil pontifical entreprend d'intensifier son action humanitaire en faveur des victimes de la quasi-totalité des catastrophes naturelles, notamment dans les pays en développement. En outre, dans la mesure de ses moyens, il a concrètement contribué à aider les populations dans les situations de catastrophe.

Outre le Conseil pontifical, l'Église catholique a, dans certains pays, organisé ses secours par le biais

d'organismes tels que Caritas Internationalis et le Service de secours catholique. Ces organisations se dévouent généreusement aux activités humanitaires en matière de réduction des catastrophes naturelles et de redressement. L'engagement des organisations et des associations confessionnelles est de plus en plus essentiel et important pour le développement et la reconstruction de sociétés diverses.

Il existe généralement une prise de conscience claire et déterminée du fait qu'il est possible de réduire et de prévenir l'incidence des catastrophes naturelles. Toutefois, de nombreuses catastrophes continuent de frapper les populations dans différentes parties du monde, tandis que des situations d'urgence chronique résultant de conflits armés, de la pauvreté extrême et des heurts ethniques ont entraîné un énorme déplacement de populations dans le monde.

La communauté internationale ne doit pas laisser ces victimes d'événements tragiques et de conflits succomber aux souffrances endurées à la suite de ces catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Il est nécessaire de traduire en une action concertée la volonté de renforcer l'aide aux populations qui continuent de lutter pour leur existence et leur survie. Pour que cette assistance soit efficace, elle doit jouir de l'appui de la famille entière des nations.

Ma délégation souhaite donc encourager le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et autres organismes humanitaires à poursuivre leurs louables efforts pour remédier rapidement et efficacement à la détresse de toutes les victimes des catastrophes et des situations d'urgence dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points 40 a) et e) de l'ordre du jour.

Un représentant et un observateur ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Margarian (Arménie) (*parle en anglais*) : J'aimerais répondre à la déclaration faite par la délégation azerbaïdjanaise, qui contenait plusieurs références à mon pays.

L'utilisation du problème des réfugiés en tant qu'outil de propagande est fort bien illustrée par le fait

que l'Azerbaïdjan continue de parler d'un million de réfugiés au cours de la présente session de l'Assemblée générale. À cet égard, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le rapport du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés publié sous la cote A/57/12. Ce rapport indique, à la page 41 de sa version anglaise (p. 53 de la version française), que le nombre total des Azerbaïdjanais relevant du mandat du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) s'élève à 587 310. Il semble difficile de renoncer à un chiffre aussi impressionnant qu'un million, mais il est temps que la délégation azerbaïdjanaise se rende compte qu'elle ne peut pas continuer indéfiniment à tromper la communauté internationale avec des chiffres faux qui servent des fins de propagande.

On ne peut que se demander comment il est possible qu'un pays disposant d'une telle richesse pétrolière et recevant un investissement étranger qui se compte en milliards de dollars n'ait pas été capable durant toutes ces années de résoudre les problèmes sociaux et humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées, ou au moins d'atténuer les dures conditions dans lesquelles ceux-ci vivent. Il apparaît plutôt que le Gouvernement azerbaïdjanais n'est pas intéressé par le règlement de la question des réfugiés, car s'il l'était une solution aurait été trouvée depuis longtemps. Il y a de l'hypocrisie, à tout le moins, dans le choix du Gouvernement azerbaïdjanais d'exploiter les souffrances de son propre peuple comme outil de propagande, mettant en scène ces personnes dans des camps de tentes proches de Bakou, où ils sont gardés depuis des années, pour en faire l'objet tragique d'une campagne de propagande.

Nous sommes ici confrontés à une nouvelle manifestation d'une guerre fruste contre l'Arménie et sa population. L'Arménie a eu le malheur d'être le premier pays d'Europe de l'Est à connaître un afflux de réfugiés après les pogroms et massacres commis contre la population arménienne d'Azerbaïdjan entre 1988 et 1990. Une communauté d'un demi-million d'Arméniens a été obligée de fuir ce pays, abandonnant ses maisons, ses appartements et ses biens. Ces personnes ont trouvé refuge en Arménie, qui était elle-même terriblement dévastée par le tremblement de terre de 1988, lequel avait touché un tiers du pays et laissé un demi-million de personnes sans logis et déplacées. Au cours de la même période, les autorités arméniennes ont offert à la population azéri d'Arménie

les conditions nécessaires pour toucher une indemnité pour les biens qu'elle laissait derrière elle en Arménie, retirer ses dépôts bancaires et partir pour l'Azerbaïdjan en toute sécurité.

Quel que soit le nombre des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et quelle que soit leur nationalité, leur statut doit à lui seul être une source de grave préoccupation pour nous tous. C'est pourquoi mon gouvernement, au lieu de spéculer sur le destin tragique de cette population, a élaboré un programme global de réhabilitation des réfugiés et des personnes déplacées, dont l'application connaît un plein succès. Nous faisons de notre mieux pour les intégrer dans notre société.

À cette occasion, j'aimerais signaler que l'Arménie, dont les zones frontalières ont elles aussi souffert du conflit dans la région, a pour quelque raison été exclue des programmes de réhabilitation menés par les institutions des Nations Unies, bien que des programmes semblables aient été en cours depuis plusieurs années dans le pays voisin.

Nous espérons que, lorsque ses élections présidentielles seront terminées, l'Azerbaïdjan mettra fin à sa rhétorique inchangée et tentera plutôt de participer à un dialogue constructif pour tenter de trouver une solution pacifique au conflit dans le Haut-Karabakh.

Mme Barghouti (Palestine) (parle en arabe) : Le moins que nous puissions dire au sujet de la déclaration faite ce matin par le représentant israélien est qu'elle était pleine d'erreurs, de distorsions des faits et même de mensonges flagrants. En raison du peu de temps qui nous est imparti, nous n'entrerons pas dans le détail concernant cette intervention.

Toutefois, d'après les affirmations du représentant israélien, la cause de la crise palestinienne serait le terrorisme et la corruption de la part des Palestiniens. Le fait est que la cause principale de la détérioration de la situation dans la Palestine occupée, des souffrances du peuple palestinien et de l'étranglement économique de notre peuple est la poursuite de l'affreuse occupation de notre terre et l'escalade par la puissante occupante, Israël, de sa campagne sanglante, expansionniste et raciste contre notre peuple, nos institutions et nos dirigeants élus.

Je souhaite simplement indiquer que la puissance occupante a procédé hier à un bombardement arbitraire

de la Bande de Gaza, qui a fait 11 morts parmi les civils palestiniens, y compris deux enfants, ainsi que des dizaines de blessés, et a détruit de nombreuses maisons. Cet acte criminel est un autre épisode dans la série des crimes de guerre commis par les forces d'occupation israéliennes, des crimes qui ressemblent à des crimes contre l'humanité. Cet acte criminel a même soulevé des objections de la part de représentants du Gouvernement israélien en raison de sa nature effroyable. Israël masque de tels crimes en prétendant qu'il s'agit de simples mesures de sécurité. Ils disent maintenant qu'il s'agit de mesures contre le terrorisme.

À cet égard, ma délégation souhaite réaffirmer ce que nous avons dit hier au cours de la reprise de la dixième séance extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. La direction palestinienne a une position de principe d'une clarté totale sur ce sujet. Qu'il soit parfaitement clair que ce sont les politiques et actes israéliens qui ont abouti aux attentats-suicide, et non l'inverse. Ce phénomène, que nous déplorons, est apparu 27 ans après le début de l'occupation, une fois que notre peuple avait perdu tout espoir en un avenir meilleur. Israël est responsable d'avoir brisé les vies de trois générations de Palestiniens, d'avoir déchiré le tissu social de notre peuple et d'avoir provoqué les phénomènes morbides qui affectent notre société, y compris les attentats-suicide. Israël doit comprendre qu'il n'y aura jamais de solution sécuritaire à ce phénomène, quelles que soient les circonstances. Toutes les parties doivent certes agir pour mettre fin à ce phénomène, mais nous ne devons pas laisser Israël, la puissance occupante, exploiter la guerre contre le terrorisme international ou les victimes civiles de celui-ci pour masquer ses politiques et pratiques illégales d'occupation continue, d'implantation coloniale, d'expansionnisme et de rejet de la paix.

En ce qui concerne les allégations israéliennes de corruption, je dirai simplement que les questions financières sont des questions purement intérieures qui ne concernent que les Palestiniens. Avant de parler de corruption, Israël devrait rendre aux Palestiniens l'argent qu'il leur a pris. Cet argent appartient à l'Autorité palestinienne, pas à Israël. Le Ministre des finances palestinien a reçu les félicitations de la communauté internationale pour son intégrité et son honneur. Nous ne pouvons pas laisser Israël, qui est la source de la corruption et une raison fondamentale de

la détérioration économique de la Palestine, proférer des allégations de corruption.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Israfilov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je n'avais nullement l'intention de prendre la parole, mais les allégations non fondées formulées par le représentant de l'Arménie me poussent à exercer notre droit de réponse.

Nous regrettons, même si nous n'en sommes pas totalement surpris, la réaction tout à fait inappropriée de l'Arménie à notre déclaration sur le point de l'ordre du jour à l'examen. Une nouvelle tentative de l'Arménie de se dissocier de ses actes immoraux et criminels a donc échoué. Une fois de plus, le représentant de l'Arménie n'est même pas parvenu à appuyer ses remarques sur une argumentation solide, ce qui n'est nullement surprenant, du moins pour nous.

Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans un débat inutile, hors de propos et contre-productif avec le représentant de l'Arménie, mais nous voudrions néanmoins appeler l'attention des délégations sur les faits suivants, au sujet desquels le représentant de l'Arménie aura peine à accuser l'Azerbaïdjan de se livrer à des spéculations.

L'Arménie est un État agresseur. Il a violé la Charte des Nations Unies et continue à saper les normes et principes fondamentaux du droit international, sur lesquels repose l'ensemble du système des relations internationales.

L'Arménie a violé l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République azerbaïdjanaise, et continue d'occuper presque un cinquième du territoire de cet État.

L'Arménie continue d'ignorer, de manière éhontée, la volonté de la communauté internationale et celle du Conseil de sécurité, qui dans ses résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) a exigé le retrait immédiat, inconditionnel et complet des forces occupantes arméniennes des territoires azerbaïdjanaï occupés. Dix ans se sont depuis écoulés et l'agresseur, en toute impunité, poursuit sa politique illégale et répugnante et continue d'occuper le Haut-

Karabakh ainsi que plusieurs autres régions de l'Azerbaïdjan.

L'Arménie continue de mettre en oeuvre, depuis maintenant près de 10 ans, sa politique de blocus de la République azerbaïdjanaise autonome de Nakhchivan, infligeant ainsi des souffrances énormes à la population civile de cette partie du pays. L'Arménie trompe aussi le monde entier avec ses affirmations mensongères concernant le blocus.

L'Arménie est responsable, et à ce titre devrait être poursuivie en justice, du nettoyage ethnique perpétré à l'encontre des secteurs de son territoire à population azerbaïdjanaise, qui s'accompagne de pogroms aveugles et de l'assassinat de centaines de femmes et d'enfants innocents.

Dans le cadre de cette politique criminelle, l'Arménie a orchestré et mené à bien l'expulsion de près d'un million d'Azerbaïdjanais de son territoire ainsi que des territoires azerbaïdjanais situés à l'intérieur comme en dehors du Haut-Karabakh, région de l'Azerbaïdjan.

J'entends à nouveau attirer l'attention de l'ONU et de la communauté internationale sur le sort terrible de la population civile innocente ainsi touchée, qui a fait l'objet de l'intervention de mon pays aujourd'hui.

L'Arménie a effacé toute trace de la présence azerbaïdjanaise dans les territoires occupés et poursuit sa politique de destruction et de profanation des monuments culturels et religieux de ces territoires. Elle continue aussi sa politique illégale d'implantation de citoyens venus d'Arménie et d'autres États sur les territoires azerbaïdjanais occupés.

Coupable de tous ces crimes, l'Arménie continue à juger convenable de justifier ses pratiques répugnantes et de tromper l'Assemblée. La seule manière dont l'Arménie puisse échapper à l'ostracisme est de retrouver un comportement normal et civilisé, de respecter, enfin, le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et de commencer à se conduire comme un membre responsable de la famille des nations.

M. Shacham (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse afin de rétablir la vérité concernant les opérations antiterroristes actuellement menées à Gaza par Israël, qui exerce ainsi le droit fondamental de tout État à la légitime défense.

Depuis le début du mois, plus de deux douzaines de roquettes d'artillerie de type Kassam ont été lancées par des terroristes palestiniens sur des villes situées en territoire israélien souverain, 10 de ces tirs ont eu lieu ces deux derniers jours. Puisque l'Autorité palestinienne ne fait rien pour stopper ces actes de terrorisme flagrants, qui viennent de ses propres rangs, Israël se voit forcé de prendre des mesures pour faire cesser ces attaques.

La réaction israélienne a été mesurée, visant des cibles terroristes légitimes, et menée à bien de manière à éviter le plus possible tout dommage à la population civile, dont les terroristes palestiniens se servent comme bouclier pour protéger leurs importantes infrastructures. Israël a frappé avec des armes de précision les cibles terroristes légitimes suivantes.

Sa première cible était une usine clandestine d'armement du Hamas, située à Sajaiyeh, où des explosifs et des armes étaient fabriqués. Il a fallu attaquer par deux fois cette usine en raison du nombre d'armes qu'elle abritait.

La deuxième cible était un entrepôt situé à la périphérie de Gaza, où des armes et des explosifs appartenant au Hamas étaient stockés. Les explosions qui ont suivi cette attaque ont révélé qu'une grande quantité de munitions y était entreposée.

La troisième cible était une camionnette transportant deux terroristes du Hamas, Khaled al-Masri et Iyad al-Hilu, responsables de l'infrastructure servant à produire les roquettes Kassam, ainsi que les obus de mortier et les explosifs utilisés dans les attentats terroristes.

Enfin, la dernière cible était un véhicule circulant près de Nuseirat et transportant une cellule terroriste en fuite après une tentative avortée de pénétrer en Israël dans la région du Kibboutz Nahal Oz afin d'y mener une attaque terroriste de grande ampleur. Les frappes contre ces cibles ont, comme je l'ai dit précédemment, été menées avec des armes de précision. Les vidéos de surveillance militaire qui viennent d'être rendues publiques montrent qu'aucun civil n'était visible à proximité de ces cibles au moment des opérations. Ces vidéos montrent qu'au moins huit terroristes ont été tués lors de ces frappes localisées, sans faire apparemment de victimes civiles.

L'objectif de ces opérations était simple : affaiblir la capacité du Hamas à perpétrer des actes de

terrorisme. Qu'il soit bien clair qu'Israël déplore les pertes involontaires de vies innocentes qui peuvent survenir lors de ses campagnes antiterroristes. Cependant, aussi longtemps que les terroristes choisiront délibérément de s'implanter avec leurs infrastructures au milieu de la population, s'abritant derrière les civils, et aussi longtemps que les dirigeants palestiniens ne feront rien pour les empêcher d'agir ainsi, la responsabilité de ces malheureuses pertes civiles incombera à ces derniers et à eux seuls.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée que toutes ces cibles terroristes sont situées dans la bande de Gaza, région dont la sécurité est sous le plein contrôle de l'Autorité palestinienne. Il n'est aucune excuse à la complaisance et à la complicité dont fait preuve cette dernière à l'égard des terroristes. Ces groupes terroristes auraient dû être démantelés voilà bien longtemps par l'Autorité palestinienne, conformément au droit international et aux engagements que la direction palestinienne a pris à de multiples reprises, de la Déclaration de principes de 1993 à la Feuille de route, adoptée cette année.

N'ayant pas d'autre choix, Israël doit entreprendre ce que l'Autorité palestinienne a l'obligation mais refuse de faire, à savoir combattre le terrorisme palestinien. Israël a le devoir de protéger la vie de ses citoyens.

M. Margarian (Arménie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole pour la deuxième fois.

Le représentant de l'Azerbaïdjan a fait plusieurs allégations absurdes, mais, dans cette deuxième intervention au titre du droit de réponse, je ne reviendrai que sur deux choses essentielles. Premièrement, il a, une fois de plus, fallacieusement parlé d'une agression dirigée contre son pays par la République d'Arménie. Or nul n'ignore, comme nous l'avons dit à maintes reprises, que la situation à laquelle il fait allusion est une riposte nécessaire à la décision azerbaïdjanaise de recourir à la force militaire pour réprimer le peuple du Haut-Karabakh qui s'efforce, de façon juste et légitime, d'exercer dans la paix son droit à l'autodétermination, garanti par le droit international et la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, les revendications territoriales de l'Azerbaïdjan sont dépourvues de fondement historique, juridique et politique puisque le Haut-Karabakh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan, sauf

dans le découpage administratif de l'ère soviétique. Par conséquent, quand l'Union soviétique a éclaté, le peuple du Haut-Karabakh a exercé son droit à l'autodétermination, dans la paix et conformément au droit international et au droit soviétique. Ces faits étant bien connus et étayés par de nombreux documents, je suggère à mon collègue azerbaïdjanais d'étudier une nouvelle fois ses informations. Le peuple du Haut-Karabakh jouit du pouvoir légitime de rechercher une solution équitable au conflit. L'Arménie est résolue à tout mettre en oeuvre pour qu'une issue négociée dans la paix garantisse au peuple du Haut-Karabakh le droit de vivre en toute liberté et sécurité dans sa patrie.

M. Israfilov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): Je voudrais résumer brièvement ce que j'ai dit précédemment. Premièrement, l'Arménie est responsable de la crise humanitaire qui règne en Azerbaïdjan. C'est à cause de l'agression de l'Arménie et de sa politique de nettoyage ethnique que des centaines de milliers de civils innocents ont été brutalement chassés de leur foyer. Deuxièmement, l'Arménie a enfreint de manière flagrante la Charte et le droit international. Elle a violé la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État Membre souverain, l'Azerbaïdjan, et mérite pour cela d'être traduite en justice. Il faut que la communauté internationale mette fin à l'impunité de l'agresseur et qu'elle abandonne sa politique de deux poids, deux mesures ainsi que son approche sélective.

Bien sûr, je pourrais continuer, mais je pense que ces quelques remarques suffisent pour l'instant. Mon conseil à l'Arménie est le suivant: plutôt que de donner des conseils cyniques, de lorgner l'argent et les richesses pétrolières d'autrui, plutôt que de gaspiller le temps et les ressources de cet organe dans l'exercice de son droit de réponse, elle ferait mieux de cultiver le bon sens et la décence, de respecter les normes et principes du droit international ainsi que le règlement de cette Assemblée et de quitter les territoires azerbaïdjanaï occupés.

Mme Barghouti (Palestine) (*parle en anglais*): Il est fort regrettable que, quelle que soit la nature de la question à l'examen, en l'occurrence l'assistance humanitaire, le représentant israélien nous présente inmanquablement une déclaration standard. À toute heure et en tout lieu, il parle du terrorisme, ce qui est fort contestable et particulièrement insultant pour l'Assemblée générale.

En outre, nous déplorons que le représentant israélien ait omis de dire que près d'une centaine de civils palestiniens, y compris des enfants, ont été blessés dans les attaques qu'Israël a lancées hier contre Gaza, tuant 12 civils, dont un docteur venu secourir les victimes. Ce sont des faits établis.

M. Shacham (Israël) (*parle en anglais*) : Dans ma première réponse, je suis revenu sur les questions soulevées par l'Observateur de Palestine. Mais puisqu'en utilisant son droit de réponse pour la deuxième fois, celui-ci m'a donné la possibilité d'intervenir cinq minutes de plus devant l'Assemblée, je voudrais dire quelques mots sur les attentats-suicide dont l'Observateur de Palestine a parlé dans sa première intervention au titre du droit de réponse.

L'allégation moralement abjecte et manifestement mensongère, selon laquelle Israël est responsable des attentats-suicide, doit être rejetée sur-le-champ. Il y a deux semaines à peine, 21 Israéliens étaient tués dans l'attentat-suicide perpétré par une Palestinienne. Hanadi Jaradat, juriste de 29 ans originaire de Djénine, est la sixième femme auteur d'un attentat-suicide ces deux dernières années. Plusieurs autres femmes ont été arrêtées au moment où elles s'apprêtaient à se faire exploser. Parmi elles, une tenait une bombe dissimulée sous une robe de maternité tandis qu'une autre était âgée de 15 ans seulement.

Bien que les médias aient semblé surpris de voir des femmes perpétrer des attentats-suicide, cela n'est guère étonnant pour quiconque suit de près ce qui se passe au sein de l'Autorité palestinienne. C'est l'Autorité Palestinienne de Yasser Arafat, et non Israël, qui, régulièrement, encourage et glorifie les attentats-suicide auprès des femmes. Tout de suite après le premier attentat perpétré par une femme, Wafa Idris, le 27 janvier 2002, l'Autorité palestinienne a lancé une campagne publique en vue d'inciter les Palestiniennes à se considérer comme des auteurs potentiels d'attentat-suicide. Après l'attentat, l'Autorité palestinienne a immédiatement élevé son auteur au rang d'héroïne et glorifié ses actes meurtriers. Quelques jours plus tard, l'Autorité palestinienne a organisé une manifestation en l'honneur de Wafa Idris, des petites filles arborant des pancartes avec sa photo et l'inscription « Le mouvement Fatah », autrement dit, celui d'Arafat, « est très fier de la martyre et héroïne Wafa Idris ».

Voyant que les femmes pouvaient plus facilement franchir le cordon de sécurité israélien, l'Autorité palestinienne s'est empressée de mettre en place une structure pour leur permettre de mener des activités terroristes. L'Autorité palestinienne a nommé cette nouvelle brigade en hommage à Wafa Idris. Suite à cela, des femmes ont tenté de commettre plusieurs attentats-suicide, en vain, jusqu'au 29 mars 2002 où Ayat al-Akhras, 17 ans, a tué deux civils israéliens et blessé une vingtaine d'autres en faisant exploser sa bombe dans un supermarché de Jérusalem. C'est l'Autorité palestinienne, et non pas Israël, qui a alors transformé les deux meurtrières en modèles à suivre pour les Palestiniennes. Ainsi, l'an passé et cette année, l'Autorité Palestinienne a donné à des camps de vacances pour filles les noms de Wafa Idris et Ayat al-Akhras.

Malheureusement, cette campagne, qui vise à transformer en idoles les femmes qui commettent des attentats-suicide, porte ses fruits. Après les deux premiers attentats-suicide perpétrés par des femmes, l'interview de jeunes Palestiniennes exprimant leurs sentiments à ce sujet a été diffusée à la télévision de l'Autorité palestinienne. Les commentaires de la jeune Sabine, par exemple, sont caractéristiques : « Bien sûr, j'approuve que l'on se fasse exploser. C'est notre droit. Même si probablement personne ne sympathisera avec nous en entendant que des enfants se font exploser, c'est ça l'héroïsme ».

Les femmes dont la situation sociale est problématique, y compris les femmes qui ont acquis une soi-disant mauvaise réputation en raison d'une promiscuité assumée ou d'une relation extramaritale, ont souvent été convaincues de participer à des opérations-suicide comme moyen de réhabiliter leur nom. La force de ce type de persuasion peut très bien être comprise dans le contexte culturel approprié : une société où les femmes sont souvent considérées comme incarnant l'honneur de la famille. Toute allusion à un écart, même mineur, peut avoir de graves conséquences pour les femmes en question, poussant des parents à les tuer dans des soi-disant meurtres d'honneur.

Et c'est là qu'interviennent Yasser Arafat et son groupe terroriste Fatah Tanzim. Ils se sont lancés récemment dans une campagne visant à recruter comme auteurs d'attentats-suicide des jeunes femmes qui se trouvent dans une détresse psychologique aiguë en raison de cette stigmatisation sociale. Cette méthode de coercition est caractérisée par l'incitation de jeunes

femmes à avoir des relations illicites ou par un arrangement en vue de leur viol. De ce fait, une pression psychologique extraordinaire s'exerce sur les femmes pour les convaincre de mettre fin à leurs jours de façon admirable, vu que la révélation publique de leur conduite constituerait une disgrâce intolérable pour l'honneur de leur famille.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a donc achevé cette phase de son examen du point 40 a) à e) de l'ordre du jour. Je voudrais rappeler aux Membres que l'alinéa f), intitulé « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre », sera examiné avec le point 28 de l'ordre du jour, « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », le vendredi 5 décembre 2003.

Point 41 de l'ordre du jour

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général (A/58/333)

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir à l'Assemblée générale au nom des pays du Groupe de Rio : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay, Venezuela et mon pays, le Pérou.

Le rôle important joué par le Groupe de Rio durant le processus qui a pris fin avec la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en mai 2002, a été le résultat d'engagements assumés par nos pays bien avant le début de la session, avec la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette Convention constitue la base de notre travail en faveur des enfants et adolescents, l'accent était remis sur les droits humains. L'action de nos gouvernements a bénéficié de la participation utile de représentants de la société civile, en particulier d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires participant à la promotion et à la protection des droits des enfants et des adolescents. Cela nous a permis de prendre des mesures visant à réaliser un développement humain durable, tenant compte des meilleurs intérêts de l'enfant et enraciné dans les

principes de démocratie, d'égalité et de non-discrimination.

Au niveau international, la session extraordinaire consacrée aux enfants a, entre autres, renforcé nos capacités et motivé nos pays à continuer de développer des processus et de mettre en oeuvre des actions en faveur de changements et ce, au profit des enfants et des adolescents, sur la base d'une vision régionale commune.

La session extraordinaire a permis à la communauté internationale de redire son engagement politique à l'égard des enfants et des adolescents. Elle a également établi une série de priorités à travers l'adoption du Plan d'action, qui contient des engagements pour le vingt et unième siècle. Grâce à ce document, produit de la session extraordinaire, nous avons fixé quatre priorités : promouvoir une vie saine, assurer un enseignement de qualité à tous les enfants, protéger les enfants contre l'abus, l'exploitation et la violence, et combattre le VIH/sida.

Réaliser ces objectifs, les engagements pris en 1990 et les initiatives de la Déclaration du Millénaire, d'Action 21, de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg exige des actions coordonnées de toutes les parties concernées au niveau national et international.

Au niveau régional, le Groupe de Rio estime que le bien-être des enfants et des adolescents doit être considéré comme un objectif principal du processus de développement. Cela a été déclaré au XVIIe Sommet du Groupe de Rio, tenu à Cusco (Pérou), en mai 2002. Le résultat de ce Sommet a été le Consensus de Cusco grâce auquel nous avons mis en place un programme d'action stratégique, en accordant une priorité majeure à la réduction effective de la pauvreté et à la lutte contre la malnutrition et la famine; cela doit commencer avec les enfants. À cet égard, le Groupe de Rio a renouvelé son engagement à promouvoir la réalisation des objectifs convenus à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2002. Le Groupe de Rio a la volonté politique, au plus haut niveau des gouvernements, de promouvoir et de protéger les droits des enfants et des adolescents, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, en fonction de leur âge, y compris le droit à la santé en matière sexuelle et de reproduction ainsi que pour ce qui est des responsabilités des adolescents, garçons et filles.

Dans ce contexte, les pays du Groupe de Rio ont fait beaucoup d'efforts pour réaliser l'un des objectifs fixés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants », se référant au développement et au renforcement des plans nationaux et régionaux. Il faut signaler que nombre de nos pays ont préparé des plans nationaux sur la base d'investissements sociaux dans les enfants et les adolescents. Certains de ces plans sont à présent en phase de mise en oeuvre, et nous reconnaissons l'appui utile de l'UNICEF dans cette entreprise.

À cet égard, il faut souligner le fait que cet investissement social est souvent gravement entravé par la situation économique difficile prévalant dans notre région. Cela a eu un impact négatif sur divers groupes sociaux, en particulier les groupes vulnérables tels que les enfants et les adolescents, affectant des services tels que la santé et l'enseignement. Cette situation nuit à la réalisation de nos objectifs, tels que l'objectif d'utiliser un minimum de 20 % des ressources budgétaires nationales pour les services sociaux de base. Mais la plupart de nos pays ont pu réduire le taux de mortalité infantile et celui des enfants de moins de 5 ans pour éliminer certaines maladies évitables, accroître le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire et le nombre de diplômés, et réduire l'analphabétisme.

Les pays du Groupe de Rio sont fiers d'avoir une population multiculturelle et multiethnique. C'est pour cette raison que nous accordons une importance particulière à l'investissement dans les enfants et les adolescents, en particulier dans des populations marginalisées ou minoritaires, telles que les populations autochtones et celles d'origine africaine. À cet égard, nous coordonnons des actions pour combattre la discrimination et le taux élevé de pauvreté et d'exclusion sociale. Dans le même temps, nous réaffirmons la nécessité de mettre en oeuvre des politiques qui comprennent des dimensions telles que l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge et le degré de pauvreté.

Je ne peux terminer sans faire allusion à la situation difficile des enfants dans les conflits armés. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (A/58/333), la lutte visant à assurer la protection des droits et le bien-être des enfants exposés aux conflits armés, se trouve à une étape décisive. On dispose de suffisamment d'instruments normatifs et d'engagements dans ce domaine. Il est maintenant

nécessaire de coordonner les mesures permettant leur mise en oeuvre intégrale, en vue de parvenir à un régime efficace de protection des enfants touchés par la guerre. À cet égard, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général en vue d'établir un réseau intégré de surveillance et d'information systématique chargé de fournir périodiquement des rapports objectifs et exacts sur les violations dont les enfants sont l'objet.

Pour terminer, je voudrais renouveler l'engagement de nos gouvernements de continuer d'unir leurs efforts en faveur de l'enfance et de l'adolescence, qui constituent l'élément humain et social le plus important, envers lequel nous avons une responsabilité et des obligations aujourd'hui et à l'avenir.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, la communauté internationale s'est engagée à réaliser une série d'objectifs concrets relativement aux enfants et aux jeunes. Son document final représente notre engagement de travailler de concert à construire un monde digne des enfants. Un peu plus d'un an plus tard, il est temps de faire le bilan de notre action et d'évaluer son impact pour être sûr que le Plan d'action ne reste pas lettre morte.

Créer un monde digne des enfants c'est créer un environnement porteur au quotidien pour nos enfants et leur famille. Cela doit se traduire dans toutes les stratégies menées aux échelons international, régional, national et local. Le Plan d'action adopté à la session extraordinaire consacrée aux enfants est axé sur quatre domaines d'action prioritaires : la promotion d'une existence plus saine; l'offre d'une éducation de qualité; la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et la lutte contre le VIH/sida. Ces objectifs sont tout à fait conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement, dont la

réalisation est d'une importance capitale pour l'enfance. Ils sont ambitieux, mais réalisables.

Au niveau international, nous disposons d'une norme claire, définie par la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs. Un autre aspect important de la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » aux niveaux international et régional consiste à adopter, au sein des organisations régionales et mondiales comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organes pertinents du système des Nations Unies, une démarche fondée sur la notion de droits. L'Union européenne se félicite de ce que cette démarche soit maintenant un volet systématique des mandats et programmes de ces organisations et elle considère qu'il est particulièrement important qu'elles continuent dans cette voie. D'autres efforts pour généraliser la démarche fondée sur les droits sont également nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes à l'échelon national.

L'adoption et la mise en oeuvre de plans d'action nationaux en faveur des enfants est une étape cruciale de la mise en place de mécanismes de mise en oeuvre, de suivi et d'examen effectifs. Surtout, c'est la seule mesure de suivi définie dans « Un monde digne des enfants » qui devra avoir été menée à bien d'ici la fin de 2003. À l'intérieur de l'Union européenne, cet élément fait partie des priorités de l'ordre du jour des différents pays et du processus de décision et d'élaboration des politiques dans tous les domaines. Des mécanismes chargés d'assurer le suivi du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant ont déjà été mis en place. De fait, des médiateurs pour les enfants ou d'autres institutions analogues existent déjà dans un grand nombre de pays européens. L'Union européenne réaffirme son engagement de placer cet objectif au sommet de ses priorités et encourage tous les États à faire de même en traduisant les objectifs internationaux en objectifs nationaux concrets, mesurables et assortis d'échéances adaptés aux besoins et aux situations sur le terrain.

À tous ces processus de suivi, il est fondamental d'associer activement les intervenants de la société civile, dont les organisations non gouvernementales, ainsi que les enfants et leur famille et de collaborer avec eux. Les enfants et les adolescents sont des citoyens pleins de ressources capables de construire un avenir meilleur pour tous. Nous devons respecter leur

droit de s'exprimer et de participer à toutes les actions qui les concernent. En particulier, nous pensons que des mesures complémentaires sont nécessaires au plan national pour tenir compte des opinions et des intérêts des enfants.

L'Union européenne souligne l'importance qu'elle attache à ce que les enfants vivent une vie saine. Nous notons la quatrième observation générale faite par le Comité des droits de l'enfant concernant la santé et le développement des adolescents. Nous redisons également que les soins et l'éducation en matière de santé procréative et d'hygiène sexuelle sont des moyens de lutter contre la pauvreté et par conséquent de réaliser les objectifs à court et long terme fixés par « Un monde digne des enfants ». Nous encourageons, par conséquent, tous les gouvernements à donner suite à l'engagement qu'ils ont pris de s'atteler efficacement à la promotion de la santé procréative et de l'hygiène sexuelle de toutes les personnes de cet âge. L'objectif d'une vie saine pour tous les enfants englobe également des aspects comme la mortalité infantile, la maladie, la malnutrition, la qualité de l'environnement et la santé mentale. À cet égard, tous les États devraient s'assurer que tous les enfants ont accès à des systèmes de santé et des services sociaux viables, ainsi qu'à des services d'éducation, d'information et de conseil adaptés à leurs besoins, qui leur garantissent la possibilité de participer aux décisions qui touchent à leur santé.

Dans « Un monde digne des enfants », tous les États ont convenu de veiller à ce que chaque enfant puisse effectuer et terminer tout le cycle d'enseignement primaire, lequel doit être gratuit, obligatoire et de bonne qualité. La même chance devrait être donnée également à tous les enfants qui se trouvent en situation difficile. À plusieurs reprises, l'Union européenne a souligné le rôle crucial que l'éducation devait jouer dans la mise au point d'actions plus vastes et plus ambitieuses en faveur des enfants. Nous exhortons, par conséquent, tous les États à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éliminer les obstacles qui s'opposent à la pleine réalisation du droit à l'éducation, en mettant particulièrement l'accent sur la scolarisation des filles. De fait, la scolarisation des filles représente un facteur clef de réduction de la pauvreté, de la faim, de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de la mortalité maternelle, ainsi que de lutte contre les grandes maladies. Si l'on veut que les objectifs du Plan

d'action de la session extraordinaire soient atteints, la communauté internationale doit rapidement s'acheminer vers la réalisation de l'objectif de l'universalisation de la scolarisation en primaire en veillant à assurer à chaque petite fille le droit à l'éducation.

Des millions d'enfants souffrent toujours de la guerre, de la violence, de l'exploitation, de la négligence et de toutes les formes de sévices et de discrimination. La violence à l'égard des enfants peut revêtir de nombreuses formes, telles que le trafic d'enfants, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et le rapt d'enfants, les violences physiques et psychologiques et la torture. Elle peut se produire partout et il est difficile de l'arrêter car elle est souvent cachée. Les petites filles, les enfants issus de populations minoritaires, ou de populations autochtones et les enfants handicapés sont plus susceptibles que d'autres de subir des formes de discrimination multiples. Nous exhortons tous les États à adopter une politique de tolérance zéro, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour combattre ces pratiques et à veiller à ce que leurs auteurs soient dûment poursuivis et punis, après un processus d'enquête, tout en protégeant les droits et les intérêts des enfants victimes à toutes les étapes de la procédure.

La nécessité d'adopter d'urgence des politiques et des programmes permettant de faire face aux besoins des millions d'enfants qui sont orphelins du VIH/sida ou qui sont touchés directement et indirectement par l'épidémie n'a pas encore été efficacement prise en compte. À cet égard, les petites filles connaissent une situation particulièrement difficile, parce qu'elles doivent souvent faire face à des contraintes économiques, juridiques et sociales qui ne permettent pas d'appliquer efficacement les mesures de réduction des risques. Il s'agit donc d'intensifier encore les efforts en la matière. Il faut donner plus de moyens aux filles, tandis que les garçons doivent participer davantage.

L'Union européenne réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en vue de leur éradication. Elle se félicite du démarrage rapide des activités du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et affirme sa détermination à donner à cet instrument multilatéral les moyens d'assurer une prévention, des soins et des traitements abordables et de haute qualité aux plus nécessiteux, en particulier les enfants dans les

pays en développement. Les efforts de prévention doivent chercher à accroître l'accès aux contraceptifs et aux informations en matière d'hygiène sexuelle.

La mise en oeuvre effective des plans visant à instaurer un monde digne des enfants vient de démarrer. Le rapport du Secrétaire général met en lumière les mesures positives déjà adoptées par de nombreux pays dans toutes les régions du monde. Les progrès réalisés à ce jour constituent un bon départ, mais il reste encore beaucoup à faire. Tous les acteurs pertinents – les gouvernements, la société civile, les organisations non gouvernementales, les enfants et leurs familles, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale – doivent aller de l'avant et passer des plans et des politiques à l'action et aux résultats.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/58/333 fournit une base utile à notre débat sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements que nous avons pris l'année dernière en faveur de nos enfants lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et nous partageons les recommandations qui y figurent. En outre, nous saluons le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour ses efforts inlassables et son engagement continu en faveur de la promotion des droits et du bien-être de nos enfants.

Cette année est particulièrement importante en raison des premiers objectifs assortis de délais issus du Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2). À cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance pour le débat opportun et approprié qui a porté sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la réalisation des engagements pris lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

La session extraordinaire consacrée aux enfants a non seulement été l'occasion d'examiner les progrès réalisés depuis 1990, mais elle nous a également permis de réitérer notre volonté de faire de ce monde un monde meilleur pour les enfants. En ce qui nous concerne, les droits des enfants sont inscrits dans notre Constitution en tant que principe directeur régissant les questions relatives aux enfants.

À la suite de la session extraordinaire consacrée aux enfants, il y a eu, en Namibie, un phénomène important de sensibilisation à cette question. Par

exemple, pour donner suite à la campagne « Dites oui pour les enfants », le 28 septembre a été déclaré « Journée de l'enfant namibien ». La Journée de l'enfant africain, commémoré le 16 juin, continue de servir de tribune importante aux enfants pour qu'ils soulèvent des questions relatives à leur promotion et à leur développement. En outre, le Gouvernement, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour la population, organise une série d'ateliers nationaux sur la santé en matière de sexualité et de reproduction des adolescents.

Nous attachons une grande importance à la santé et à l'éducation de nos enfants. Le secteur de la santé et de l'éducation représente 40 % de notre budget national annuel. Les soins de santé primaires sont gratuits, tandis que les soins de santé curatifs sont largement subventionnés par le Gouvernement. En outre, le programme de traitement en vue d'empêcher la transmission de la mère à l'enfant a été un projet-pilote de deux grands hôpitaux du pays, et des plans sont actuellement en cours pour l'étendre à d'autres hôpitaux.

Dans le domaine de l'éducation, la politique en matière de développement du jeune enfant est à l'examen, l'objectif étant d'y incorporer des composantes du VIH/sida.

L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire en Namibie, conformément à la Constitution nationale. Chaque année, le Gouvernement, sous l'égide de l'Institut namibien pour le développement de l'éducation, examine et modifie le programme d'enseignement pour toutes les classes afin d'assurer que les enfants bénéficient d'un enseignement de qualité. Le défi qui se pose à nous est de fournir un enseignement universel et de qualité durable.

Pour ce qui est de la promotion et de la protection du bien-être des enfants, le Parlement a récemment voté une Loi sur la lutte contre la violence familiale. Cette loi ne définit pas la violence comme étant seulement une agression physique, mais elle inclut également la violence économique, affective, psychologique et physiologique. Par ailleurs, le Gouvernement est en train de rédiger deux projets de loi sur la protection des enfants, à savoir le projet de loi sur le statut des enfants et le projet de loi sur les soins et la protection fournis aux enfants. Dans ce domaine, il existe, à travers le pays, 15 centres de protection des femmes et des enfants qui protègent les

femmes et les enfants battus et sont administrés par la police namibienne.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés, les effets de ces mesures restent inégaux. Notre gouvernement continue d'avoir de grandes difficultés à mettre en oeuvre le plan d'action qui avait été adopté à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

La pandémie du VIH/sida continue de réduire à néant nos gains sociaux et économiques si durement acquis. C'est là un des principaux problèmes de santé publique en Namibie. Le VIH/sida entraîne également une augmentation du nombre de foyers dirigés par des enfants. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement namibien déploie davantage d'efforts pour fournir un meilleur appui aux foyers dirigés par des enfants, en leur trouvant des parents d'accueil, en leur fournissant une assistance financière et en veillant à ce que tous les orphelins et les autres enfants vulnérables soient inscrits sans aucun problème. En Namibie, les orphelins bénéficient également d'un enseignement gratuit. Le Gouvernement est en train de parachever un Fonds d'affectation spéciale pour les orphelins et les autres enfants vulnérables qui assurera les besoins essentiels de ces enfants.

En outre, la pauvreté reste non seulement un obstacle de taille à la concrétisation de nombre des engagements que nous avons pris à l'égard de nos enfants, mais elle est également à l'origine de nombreux autres problèmes sociaux tels que l'accroissement de la violence et des sévices à l'encontre des enfants. À cet égard, les filles, davantage que les garçons, sont de plus en plus souvent victimes de cet état de chose.

Un autre obstacle à la réalisation des engagements que nous avons pris à l'égard de nos enfants est l'insécurité alimentaire. La Namibie est souvent sujette à la sécheresse et donc, beaucoup de nos enfants, en particulier dans les régions éloignées, souffrent de la faim et des maladies connexes. C'est pourquoi le Gouvernement coordonne des programmes de secours qui comprennent notamment des programmes d'alimentation pour les enfants d'âge scolaire dans certaines écoles. Dans le cadre de ces activités, le Gouvernement assume un rôle central pour atteindre les citoyens les plus vulnérables.

Enfin, le Gouvernement namibien reste pleinement attaché à la mise en oeuvre du Plan

d'action. Nous sommes persuadés que la mise en oeuvre efficace du Plan d'action exige des efforts concertés à tous les niveaux. Nous demandons ainsi aux pays donateurs d'honorer leurs engagements consistant à fournir des ressources supplémentaires.

M. Staehelin (Suisse) : La Suisse a toujours considéré la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants comme une occasion importante pour la communauté internationale de réaffirmer d'une seule voix son engagement en faveur des enfants. Elle avait d'ailleurs activement participé aux négociations qui ont permis l'adoption du document final « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe).

« Un monde digne des enfants » constitue un Plan d'action ambitieux qui prend en compte, de manière détaillée et intégrée, tout en identifiant des priorités, les nombreux défis auxquels doivent faire face quotidiennement les enfants dans le monde, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'exploitation économique et sexuelle et des conflits armés. Les principes de non-discrimination, de l'intérêt supérieur de l'enfant, du droit à la vie, à la survie et au développement ainsi que du respect des opinions de l'enfant sous-tendent l'ensemble du Plan d'action. Certes, certains des compromis atteints lors des négociations sont en deçà des normes internationales en la matière, notamment dans le domaine de l'accès aux soins reproductifs, de la justice juvénile et du travail des enfants. Ceci dit, chaque État reste lié par ses obligations internationales, et leur mise en oeuvre est complémentaire à celles du Plan d'action.

Nombreuses sont les mesures qui permettent de concrétiser les objectifs et stratégies définis lors de la session extraordinaire : la ratification des instruments internationaux protégeant les enfants et leur intégration dans le système juridique interne, l'intensification de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transfrontalière comme la traite des enfants et la pornographie infantile sur Internet, les campagnes de sensibilisation pour n'en citer que quelques uns. De plus, l'identification de priorités nationales, également sur le plan sectoriel est nécessaire, sachant que les défis persistants ne sont pas les mêmes dans toutes les régions du monde.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux

enfants (A/58/333) dont mon pays a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général dans son rapport et, comme lui, estimons qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce sens, y compris dans notre propre pays. Pour y arriver et sans amoindrir la responsabilité première des États, une collaboration constructive avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile dans son ensemble, mais aussi et surtout les enfants eux-mêmes est nécessaire.

Par la présente, la Suisse informe cette Assemblée qu'elle tiendra prochainement des consultations informelles sur un projet de résolution de procédure sur le suivi de la session extraordinaire. Ce projet qui sera un texte de la présidence de l'Assemblée générale sera élaboré en étroite collaboration avec les pays membres du Bureau exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous considérons particulièrement important d'envisager la convocation d'une réunion plénière de haut niveau en 2006, date à laquelle « Un monde digne des enfants » prie le Secrétaire général de soumettre un premier rapport détaillé sur les progrès réalisés. Nous nous réjouissons d'avance de la précieuse coopération de tous les États en la matière.

Mme Tariq (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes fort heureux de vous voir présider cette importante réunion.

Des millions d'enfants souffrent aujourd'hui en raison de la mortalité infantile, de la traite des enfants – qui mène fréquemment à la prostitution – et du travail des enfants qui relève souvent de l'exploitation. Ces enfants privés de tout, négligés, exploités et maltraités continuent de faire appel à la conscience collective de l'humanité pour qu'elle agisse. Leur sort est un sombre rappel de l'échec de la communauté internationale. Cependant, la pire exploitation des enfants – en tant que victimes et en tant qu'enfants soldats – est constatée dans les situations de conflit armé. La sensibilisation croissante de l'opinion et l'attention accrue consacrée à la protection des enfants et à leur réinsertion n'ont pas réussi à mettre un terme à leurs souffrances. Pour que nos efforts aboutissent, nous devons examiner les causes profondes de ces problèmes. Nous pensons qu'il est essentiel de parvenir à un règlement juste, pacifique et à l'amiable des conflits de longue date au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Afrique, en Asie centrale et ailleurs.

La vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux enfants, a été convoquée l'an dernier pour faire le bilan de la situation déplorable et décourageante des enfants dans le monde. Son document final, l'annexe à la résolution S/27/2, « Un monde digne des enfants » est un document ciblé, orienté vers l'avenir ainsi que vers des objectifs précis, qui a méticuleusement façonné notre ordre du jour commun. Celui-ci ne peut être rempli qu'au prix d'efforts soutenus et collectifs, nécessitant l'octroi d'une aide internationale aux pays en développement grâce à des mesures d'allègement de la dette, à une augmentation de l'aide au développement, à un investissement accru, à l'élimination des barrières commerciales et à des mesures visant à combler le fossé numérique.

Le Pakistan a participé activement à la session extraordinaire. Le document « Un monde digne des enfants » nous a présenté un grand défi que le Pakistan, son peuple et ses gouvernements à différents niveaux ont accepté. Juste après la session extraordinaire, le Pakistan a organisé une conférence nationale sur les enfants. Toutes les parties intéressées à savoir le Gouvernement, la société civile, les organisations internationales, les enfants et les médias de l'ensemble du Pakistan y ont participé. Leurs vues et leurs recommandations sont intégrées dans le plan national d'action pour les enfants.

Pour le Pakistan, un autre suivi de la session extraordinaire a été la création d'une commission nationale de l'enfance, qui groupe sur un pied d'égalité les gouvernements fédéral et provinciaux, le secteur des entreprises, la société civile, les représentants des médias et surtout les enfants eux-mêmes. Quatre sous-commissions importantes ont été mises en place. Cette structure sera reproduite dans les provinces.

Le Gouvernement s'emploie à la bonne gouvernance, à la démocratie participative et au relèvement économique. Le Pakistan met également en place un programme global de réformes qui protège les êtres vulnérables et en particulier les enfants. Cela constitue un élément fondamental de l'agenda du Pakistan pour la sécurité humaine. Par conséquent, le plan national à long terme 2002-2012 se concentre sur l'éducation, la mortalité infantile, le travail des enfants et la révision des lois, conformément à nos obligations internationales.

Certaines des initiatives et réussites du Pakistan en la matière sont indiquées ci-après.

Premièrement, l'éducation secondaire gratuite, notamment pour les filles. Nous nous attendons à une scolarisation de 100 % d'ici à 2010, tandis que le taux d'alphabétisation des filles qui devrait passer de 39 % aujourd'hui à 67 % d'ici à 2011.

Deuxièmement, la création de tribunaux pour les jeunes délinquants et l'abolition de la peine capitale pour ces derniers. La politique consistant à amnistier les auteurs de délits mineurs a été maintenue. Les poursuites ont aussi été abandonnées dans les cas où les procès ont été retardés sans que la faute en incombe aux mineurs accusés. Des dispositions spéciales ont été prises pour l'éducation des mineurs en prison.

Troisièmement, nous garantissons un plus grand accès à une nutrition saine et à des services de santé. Nos priorités demeurent les campagnes de vaccination, la fourniture de sel iodé et la diminution de l'insuffisance pondérale à la naissance. Les campagnes de vaccination nationales couvrent maintenant 90 % des nouveau-nés et des enfants. La polio a pratiquement été éradiquée. La mortalité infantile est descendue à moins de 95 ‰.

Plus de 90 % de la population urbaine et 78 % de la population rurale ont maintenant accès à l'eau salubre. Afin d'améliorer le statut nutritionnel des filles dans les écoles primaires, le projet « Tawana Pakistan » a été lancé; il a pour but de fournir des repas, des micronutriments et des médicaments aux filles des écoles primaires.

Nous avons approuvé une politique nationale et un plan d'action afin d'éliminer le travail des enfants d'ici à 2005. Un fond a été créé pour l'éducation des enfants qui travaillent avec une dépense initiale de 100 millions de roupies – environ 1,8 million de dollars. Des cours gratuits spéciaux ont été organisés le matin et le soir pour les enfants qui travaillent, et des indemnités de subsistance sont versées aux familles en gage de compensation et d'encouragement.

Nous sommes tout à fait conscients du fait que l'avenir jugera les nations en fonction du bien-être de leurs enfants. Nous sommes convaincus que priver les enfants – que ce soit de leur liberté, de leur croissance ou de leur éducation – revient à priver les nations de leur notion de moralité. C'est dans cet esprit que nous nous associons à la voix mondiale en faveur d'un

changement qualitatif dans la vie de nos enfants. Notre feuille de route des mesures pour les enfants reconnaît le principe du meilleur intérêt de l'enfant, ce qui se reflète dans nos lois, nos politiques, nos programmes et notre affectation des ressources. Malgré nos difficultés, nous sommes résolus à rendre notre pays, puis le monde, dignes des enfants.

Mme Omar (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en exprimant nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport (A/58/333) qui présente les progrès réalisés, mais également les contraintes rencontrées, pour atteindre les Objectifs de la Déclaration et du Plan d'action adopté lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants en mai 2002.

Ma délégation se félicite que le Secrétaire général ait indiqué que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'engagement des gouvernements d'incorporer les objectifs du Plan d'action dans leurs politiques, plans et programmes nationaux. Toutefois, c'est avec une certaine tristesse que nous constatons que pour les quatre objectifs visés par le Plan d'action les principaux indicateurs statistiques n'ont que très peu progressé. Onze millions d'enfants de moins de 5 ans meurent encore chaque année. La pneumonie, la diarrhée, le paludisme et le VIH/sida restent les principales causes de décès chez les enfants. Plus de 100 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation; 180 millions d'enfants se livrent toujours aux pires formes de travail.

Les résultats de cet examen, même s'ils sont publiés à peine plus d'un an après la session extraordinaire, suffisent à nous rappeler que si nous n'accordons pas une attention réelle aux problèmes rencontrés par les pays en développement pour faire face à leur engagement, il y aura peu de changements dans les indicateurs statistiques, même pour les 10 années à venir. La situation touchant les enfants dans ces pays dans les quatre domaines relevés pourrait même se détériorer. Nous sommes sans aucun doute devant une tâche énorme. Nous ne devons pas oublier que le Sommet mondial pour les enfants a eu lieu en 1990. Douze ans plus tard, nous avons jugé nécessaire d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée car la situation des enfants affectés restait préoccupante. Il est évident que les promesses collectives faites et les engagements collectifs pris pour améliorer cette situation doivent se concrétiser en mesures réelles aux niveaux national, régional et

international. Pour cela, nous devons disposer de ressources suffisantes, de compétences et d'une assistance accessible à toutes les parties concernées.

Au cours de la session extraordinaire, la communauté internationale elle-même s'est engagée à prendre des mesures pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et pour leur développement, en particulier pour ceux vivant dans les pays en développement. Les États Membres ont reconnu collectivement les impératifs de la coopération internationale et la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour aider les pays en développement à mettre en oeuvre le Plan d'action. Nous nous sommes souvenus des engagements pris lors des différentes réunions et de différents sommets internationaux historiques, y compris dans des documents tels que la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Il faut donc à nouveau nous souvenir de ces engagements et des mesures qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Ma délégation se félicite de l'engagement et du soutien précieux fourni par les institutions de développement des Nations Unies qui ont orienté leurs activités en vue d'apporter aide et soutien aux États Membres pour mettre en oeuvre les politiques, les plans et les programmes proposés par le Plan d'action. Nous demandons instamment aux institutions pertinentes des Nations Unies de poursuivre leurs efforts pour aider les pays en développement à mettre en place et à renforcer leur capacité nationale et leurs institutions nationales pour promouvoir et protéger les droits des enfants. Elles pourraient également envisager la possibilité de travailler en coopération avec des organisations régionales, le cas échéant, pour aider les États Membres à atteindre les objectifs fixés lors de la session extraordinaire.

La Malaisie a commencé à mettre en oeuvre son deuxième Plan national d'action pour les enfants avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui a été convoquée en 2002. Notre Plan d'action portant sur la période 2001-2020 a été établi conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits des enfants. Conçu comme partie intégrante de la politique nationale d'assurer la promotion et la protection des enfants qui vise à ce que le pays atteigne le statut de pays développé pour l'année 2020, le Plan d'action national

a incorporé les quatre éléments et objectifs envisagés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Ma délégation est heureuse de faire part à l'Assemblée générale des mesures prises par la Malaisie dans les quatre domaines prioritaires mentionnés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Premièrement, en ce qui concerne l'offre d'une éducation de qualité, l'éducation en Malaisie reçoit la plus haute priorité à notre ordre du jour national : 20,6 % de la totalité des budgets alloués au développement dans le cadre du huitième Plan malaisien vont à l'éducation. La politique nationale d'éducation est conçue pour fournir une éducation de base pendant un minimum de neuf ans. L'accès aux possibilités d'éducation met sur un pied d'égalité les filles comme les garçons, avec un taux d'inscription presque égal puisqu'il est de 50,4 % pour les garçons et de 49,6 % pour les filles – sauf dans l'enseignement supérieur où le taux d'inscription féminin est supérieur. Des installations éducatives ont été mises en place pour les handicapés dans toutes les écoles du pays. Grâce à ces programmes, le Gouvernement a rendu aujourd'hui l'éducation primaire obligatoire pour tous.

Deuxièmement, pour ce qui est de la promotion d'une existence plus saine, la Malaisie a renforcé le secteur de la santé et modernise en permanence ses installations et ses programmes médicaux. Ceci a amené à, entre autres choses, une baisse régulière des mortalités maternelle et néonatale, qui sont respectivement de 0,2 et 5 ‰ aujourd'hui. Pour que chaque enfant puisse jouir d'une santé optimale, des dispensaires ont été créés dans tout le pays. Ces centres de santé offrent des vaccinations, une évaluation du développement, et d'autres soins médicaux pour les enfants. La Malaisie a également accordé une attention particulière aux enfants handicapés, en accord avec le concept de rééducation complète qui implique une approche multidisciplinaire. Le Département de l'aide sociale, par l'entremise des services institutionnels et avec la contribution technique du Ministère de la santé, offre des services de rééducation aux enfants handicapés.

Troisièmement, dans le contexte de la protection de l'enfant contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, la Malaisie a voté la loi pour l'enfance 2001, conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. La loi prévoit des dispositions pour les soins et la protection des enfants. Un tribunal pour enfants a été créé. Dans sa gestion des problèmes

de maltraitance des enfants, la Malaisie a mis au point des mécanismes pour la protection, les soins et la réinsertion de l'enfant par la création d'équipes intersectorielles chargées de détecter la maltraitance et l'abandon des enfants (SCAN) dans les hôpitaux de district et d'État. Une étape importante en ce qui concerne les mesures préventives est la création d'équipes de protection de l'enfance, qui ont mis en place de nombreux programmes gérés par la communauté et pour la communauté. Entre autres choses, elles offrent des activités d'éducation à la fonction parentale et servent de centres d'aide psychologique. La Malaisie a également pris des mesures pour lutter contre l'exploitation sexuelle et le trafic des enfants. Comme des mesures efficaces pour lutter contre ces crimes nécessitent une coopération régionale et internationale, les autorités malaisiennes concernées ont développé une étroite coopération avec leurs homologues, en particulier au sein des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Quatrièmement, en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, la Malaisie a apporté une très grande attention aux mesures de lutte contre le VIH/sida, bien que le nombre connu de cas d'infection par le VIH soit faible par rapport à notre population. Le Gouvernement a adopté une approche globale et intégrée pour traiter ce problème, qui inclut des mesures préventives, des soins, de l'aide et un traitement pour ceux qui sont infectés et affectés par le VIH/sida. À cet égard, le Gouvernement travaille en liaison étroite avec des organisations non gouvernementales (ONG), en particulier le Conseil malaisien de lutte contre le sida, organisation qui en regroupe plusieurs autres et que dirige Datin Paduka Marina Mahathir.

Reconnaissant pleinement que l'avenir d'un pays dépend dans une grande mesure de l'avancement et de la protection de ses enfants, la Malaisie a fait la promesse dans sa Vision 2020 que tout enfant né devrait être élevé dans un environnement sain; devrait être protégé par tous les moyens contre les maladies; devrait recevoir une éducation, des soins et de la tendresse; devrait recevoir une éducation générale et, autant que faire se peut, supérieure; devrait acquérir les compétences appropriées dans les domaines nécessaires; et être pénétré des valeurs culturelles et humaines.

La Malaisie est prête à coopérer avec l'ONU, en particulier avec le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance, pour offrir des informations sur les expériences que nous avons eues dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de la session extraordinaire. Nous espérons que le partage et la dissémination de l'information sur nos expériences respectives aideront les États Membres à se rapprocher des buts dans les quatre domaines envisagés lors de la session extraordinaire sur les enfants.

Mme Sereno (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La délégation de l'Uruguay souscrit à la déclaration faite par le Pérou au nom du Groupe de Rio.

La Déclaration et le Plan d'action, annexés à la résolution S-27/2, intitulés « Un monde digne des enfants » et adoptés à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sont un engagement pris par la communauté internationale de considérer les garçons, les filles et les adolescents comme un objectif de développement prioritaire. Ils contiennent des recommandations aux États pour les aider à mettre en oeuvre les mécanismes nécessaires pour une éducation de qualité, pour protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et pour la lutte contre le VIH/sida.

Il convient à présent d'examiner les progrès énoncés dans la mise en oeuvre du premier objectif établi dans ce document, qui est l'élaboration et le renforcement des plans d'action nationaux et régionaux destinés à l'enfance, pour convertir les objectifs internationaux en objectifs nationaux sur la base des besoins locaux et des situations locales, objectif qui devrait être atteint à la fin de cette année.

Pour l'Uruguay, la Convention relative aux droits de l'enfant est la base et le cadre normatif principal qui guide les stratégies nationales ayant trait à l'enfance. L'Uruguay a également ratifié deux protocoles facultatifs à la Convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

L'Uruguay a augmenté ses dépenses publiques pour ce segment de la population et a obtenu de bons résultats. Par exemple, sur le plan sanitaire, la mortalité infantile a reculé et, sur le plan éducatif, la scolarisation est universelle dès l'âge de 4 ans.

Cependant, en même temps que les progrès réalisés dans la politique de fourniture et d'extension des services d'ensemble pour la jeunesse, l'Uruguay a

rencontré une série de difficultés dues à la crise économique prolongée qu'il traverse depuis presque cinq ans et qui a affecté les secteurs les plus vulnérables de la société, créant des problèmes tels qu'une aggravation de la pauvreté chez les enfants et le travail des enfants.

Pour combattre ces maux et d'autres qui affectent notre jeunesse et pour promouvoir la jouissance effective de leurs droits, l'Uruguay s'est consacré à mettre au point un programme complet pour l'enfance, l'adolescence et la famille en situation de risque. Ce programme relève du secrétariat de la Présidence de la République, qui en assure la coordination, indiquant ainsi la volonté du Gouvernement d'assumer un rôle dirigeant dans ce domaine. En plus de la contrepartie nationale de 4,5 millions de dollars, le programme sera financé par un prêt de la Banque interaméricaine de développement d'une valeur de 40 millions de dollars à rembourser sur 25 ans, assorti d'un délai de grâce de cinq ans.

Le programme se caractérise par sa conception participative et intersectorielle, qui a été réalisée par l'État, la société civile et divers groupes de jeunes qui en sont les bénéficiaires potentiels. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie et l'insertion sociale des garçons, filles et adolescents en situation de risque social, comme aussi celles de leur groupe familial. Dans ce but, nous travaillerons à assurer des soins complets, ainsi qu'un meilleur accès à des services de qualité, pour tout le groupe familial, donnant la priorité à des interventions préventives qui auront un impact durable à long terme. Le programme est constitué, entre autres choses, d'importantes composantes comme les projets complets de prévention et de soins selon les groupes d'âge, avec des modèles spéciaux pour la prévention des grossesses d'adolescentes, pour les enfants des rues et les victimes de maltraitance ou de sévices sexuels.

À cet égard, je souhaite appeler l'attention sur l'augmentation des ressources et sur la mise en oeuvre de nouvelles méthodologies pour les « Centres de soins de l'enfant et de la famille », qui offrent leurs services aux familles avec des enfants de moins de 4 ans. S'agissant des enfants de 4 à 12 ans, l'objectif est de renforcer les liens entre la famille, l'école et la communauté afin de favoriser la création d'un style de vie sain et d'encourager, par exemple, les activités récréatives et le sport en tant que véhicules de socialisation et d'intégration.

Dans le cas des enfants de 13 à 17 ans, les efforts porteront notamment sur leur réinsertion dans le système éducatif structuré afin de leur permettre d'acquérir et de développer des capacités qui leur donneront les moyens d'une insertion future dans le marché du travail.

Un autre aspect important du programme a trait à la communication et à la diffusion généralisée des droits de l'enfant, grâce auxquelles on s'efforce d'assurer la propagation la plus large afin de sensibiliser toute la société aux conditions spécifiques de la population ciblée par ce programme et de faire connaître les contributions apportées au programme par les enfants et les adolescents eux-mêmes. Ce programme a une portée nationale et est prévu pour une durée de cinq ans.

Outre la mise en oeuvre du programme précité, il existe en Uruguay d'autres initiatives visant à mettre en pratique les recommandations contenues dans le document « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) pour répondre aux problèmes qui touchent nos enfants et nos jeunes.

Afin de lutter contre le problème de la grossesse des adolescentes et des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, nous nous sommes résolus à appliquer au niveau national un plan d'éducation sexuelle de portée unique qui s'inscrit dans le cadre de l'enseignement et de la santé, comprenant une formation obligatoire des instituteurs, des enseignants et des professionnels de la santé.

Ce plan met l'accent sur l'importance du noyau familial, des centres éducatifs et des soins sanitaires ainsi que des cercles élargis de la société comme les amis, les associations sportives, les organisations confessionnelles et autres qui peuvent avoir une influence sur la formation des enfants et des jeunes.

Le Parlement étudie aussi un projet de loi concernant la création d'un Centre national d'orientation et d'aide pour les diplômés de l'Institut national des enfants, dans le but de poursuivre la formation de ces enfants et de leur apporter soins et appui.

Une autre initiative est dénommée « Ligne bleue ». Il s'agit d'une ligne téléphonique gratuite que les enfants et les adolescents, victimes de sévices ou de violences de toutes sortes, peuvent directement appeler pour solliciter de l'aide ou des conseils.

Il convient de souligner que toutes ces mesures pour l'enfance sont prises également grâce à la contribution précieuse et au travail inlassable de la société civile uruguayenne, en particulier les réseaux nationaux des organisations non gouvernementales et des organisations qui se consacrent à l'enfance.

Parmi celles-ci figure, par exemple, l'organisation « Gurises Unidos » qui travaille avec les enfants de la rue et dont le coordonnateur général a présidé le groupe des organisations non gouvernementales latino-américaines et des Caraïbes lors de la session extraordinaire.

Ces plans ou projets et d'autres représentent un grand défi pour l'Uruguay. Pour assurer leur pleine application, les autorités nationales déploient des efforts multiples, convaincues qu'en donnant la première place aux enfants, en éliminant la pauvreté et en investissant dans l'enfance sans oublier aucun enfant et en assurant la protection, les soins, la santé et l'éducation qu'ils méritent, ils deviendront des personnes accomplies et des citoyens responsables, capables de vivre dans une société véritablement démocratique, égalitaire, sans discrimination et empreinte de paix et de justice sociale, une société où chacun respecte tous les droits humains et les libertés fondamentales et en jouit.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétariat du rapport qu'a présenté le Secrétaire général. Je voudrais saisir cette occasion pour énumérer les progrès enregistrés par la Chine dans le suivi de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Le Gouvernement chinois a lancé en mai 2001 le Programme national d'action pour le développement de l'enfant en Chine, qui énonce des objectifs tels que ceux de diminuer les taux de mortalité infantile, de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de leurs mères; de réduire la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et de promouvoir le développement du jeune enfant; d'élargir leur accès à l'école et de relever leur niveau d'éducation.

Afin d'atteindre les objectifs énoncés par la session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants, les institutions gouvernementales ont formulé à tous les niveaux une série de plans. Les organisations et départements gouvernementaux compétents ont été dotés de responsabilités spécifiques pour la mise en oeuvre et ont intensifié leurs efforts en dressant des

plans détaillés et en définissant les domaines clefs et les questions difficiles.

Le Comité de travail national sur les femmes et les enfants, département du Gouvernement central chargé des activités relatives aux enfants, se compose de 24 départements gouvernementaux et de cinq organisations non gouvernementales. Depuis 2001, le Comité de travail sur les femmes et les enfants a continué à renforcer ses fonctions avec des effectifs et des fonds accrus dans toutes les provinces, préfectures et districts.

Ces comités sont chargés de promouvoir et de coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action national par les départements gouvernementaux et les organisations non gouvernementales ainsi que du contrôle et de l'évaluation du processus de mise en oeuvre. À l'heure actuelle, un système national de contrôle et d'indicateurs statistiques a été mis en place, et la formation du personnel chargé du système statistique et de suivi au niveau provincial a commencé.

La Chine a promulgué un ensemble de lois relatives à la survie, à la protection et au développement des femmes et des enfants. Outre la Constitution, il existe, par exemple, des lois sur l'enseignement, sur la protection des mineurs, sur la santé de la mère et de l'enfant et sur l'adoption, ainsi que de nombreuses réglementations et mesures de politique connexes qui, prises ensemble, constituent un système juridique assez complet pour la protection des droits et des intérêts des enfants.

En tant qu'organisation non gouvernementale la plus importante de la Chine, la Fédération des femmes de Chine suit de près les questions qui intéressent les enfants telles que les droits de l'enfant et la protection, l'éducation, la santé, la participation et le développement de l'enfant.

Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, la Fédération accorde une importance accrue au rôle de ceux qui travaillent avec les enfants au niveau des collectivités. Afin d'améliorer encore leur formation, des ateliers sur les femmes et les enfants sont organisés à divers niveaux et des efforts vigoureux sont déployés pour tirer parti des ressources internationales et pour adopter les pratiques internationales optimales.

Des mesures ont été prises pour créer un environnement externe favorable aux enfants, qui leur offre des possibilités de participer activement. Des initiatives ont également été menées dans des domaines connexes, avec par exemple l'éveil d'une prise de conscience pour tenter de susciter une meilleure compréhension des filles.

La Chine est le pays en développement le plus peuplé du monde, et le Gouvernement chinois, aidé par tous les éléments de sa société, déploie des efforts incessants pour créer un monde digne des enfants. Bien que des avancées considérables aient été réalisées, il reste encore des difficultés et des défis à relever. Nous resterons, comme toujours, guidés par le principe qu'exprime l'expression « les enfants d'abord », et nous continuerons à promouvoir la survie, la protection, le développement et la participation des enfants, en nous efforçant de bâtir un avenir meilleur pour eux.

Mme Rustam (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour les efforts résolus que vous déployez afin de faire en sorte que les travaux de cette Assemblée soient couronnés de succès. J'aimerais aussi féliciter le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ».

Il y a un an, les dirigeants et chefs d'État du monde se sont réunis ici même, avec des organisations non gouvernementales (ONG), des défenseurs des droits des enfants et des jeunes, à l'occasion de la vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour décider de l'avenir des enfants et adolescents du monde. Le texte issu de cette session extraordinaire, « Un monde digne des enfants, » est un document essentiel qui définit des objectifs, des stratégies et des mesures en vue de la création d'un monde vivable pour les enfants.

Pour garantir qu'un monde digne des enfants voie le jour, nous devons réaffirmer notre engagement en faveur de l'application des textes issus de la session extraordinaire. Environ un an plus tard, il est important que nous mettions à profit cette occasion pour partager nos expériences dans l'application des textes issus de la session.

La Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » constituent la base utilisée

par le Gouvernement indonésien pour faire avancer la planification, au niveau national, des programmes de développement en faveur des enfants et de leurs droits. Le Gouvernement finalise actuellement le Programme national pour les enfants en Indonésie, à l'horizon 2015. Ce programme traite les questions clefs que sont la santé et l'alimentation des enfants, les enfants et le VIH/sida, la prise en charge et le développement des bébés et jeunes enfants, la scolarité de base d'une durée de neuf ans, et la protection de l'enfance.

Dans le domaine de la santé des enfants, le Gouvernement indonésien a mis en place des politiques particulières centrées sur la promotion de principes de nutrition au sein des communautés, l'amélioration de la nutrition des familles, les suppléments alimentaires et la mise en œuvre de systèmes de surveillance des aliments et de la nutrition. Le Gouvernement a aussi traduit sa vision dans le cadre du programme Indonésie saine 2010, qui utilise une approche basée sur le cycle de vie pour aborder des questions précises sur la santé et la nutrition.

Étant donné le lien privilégié des enfants avec leur mère, il est essentiel d'assurer la santé des mères et de réduire la mortalité maternelle. Depuis 2001, le Gouvernement a lancé plusieurs programmes et initiatives à cette fin, y compris le Programme national pour une maternité sans risques et la Stratégie pour rendre la grossesse moins dangereuse.

Même si le nombre de cas de VIH/sida parmi les enfants reste faible, le Gouvernement indonésien a pris l'initiative avec des mesures visant à prévenir la propagation de l'épidémie, particulièrement parmi les enfants, entre autres par la transmission de la mère à l'enfant. La détermination du Gouvernement de combattre la maladie se reflète dans la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida 2003-2007.

Nous sommes convaincus que la qualité de l'attention prodiguée à l'enfant au cours de ses premières années a une importance fondamentale pour la suite de son développement. Les premières années représentent une période formatrice, au cours de laquelle les enfants réalisent des bonds dans leur développement physique, social, intellectuel et psychologique.

Dans le cadre du Plan national de développement en cours, le Gouvernement étudie la possibilité de collaborer avec des institutions éducatives locales pour

former des enseignants et animateurs de programmes de sensibilisation aux activités d'éveil pour les jeunes enfants. Nous assurons aussi des programmes de sensibilisation des parents à la prise en compte des besoins de développement de leurs jeunes enfants, qui leur font connaître les avantages de programmes structurés de stimulation sensorielle et intellectuelle précoces.

En ce qui concerne l'éducation des enfants, nos efforts se concentrent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et sur la qualité de celle-ci. A l'heure actuelle, l'Indonésie a déjà atteint un taux de scolarisation primaire net de 95 % pour les enfants âgés de sept à 12 ans. Nous poursuivons nos efforts avec l'objectif d'assurer neuf années d'une scolarité de qualité à tous les enfants.

Nous prêtons aussi une attention particulière aux questions du travail des enfants, du trafic d'enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'au problème tout nouveau de la participation des enfants à la consommation, la production et la distribution de drogues illégales. Nous reconnaissons l'existence de ces problèmes et nous poursuivons nos efforts pour renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions concernées, y compris par la participation de représentants de la société civile, pour résoudre ce problème.

Le Gouvernement indonésien tente actuellement d'approfondir sa compréhension des questions liées à la protection de l'enfance, en élaborant un profil des enfants indonésiens, sur la base des statistiques disponibles et de recherches universitaires. Des cartes thématiques, des évaluations sommaires et d'autres études sont en cours d'élaboration dans plusieurs institutions avec l'aide d'un certain nombre d'institutions donatrices.

L'Indonésie continue aussi à souligner l'importance de la coopération internationale dans la prise en charge des questions portant sur la promotion du bien-être des enfants et la protection de leurs droits. La coopération internationale est particulièrement importante pour le renforcement des capacités nationales permettant d'appliquer les textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Avant de terminer, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet du Consensus de Bali, le résultat de la sixième Consultation ministérielle sur l'enfance des

pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, qui a été évoqué dans le rapport du Secrétaire général.

Le Consensus de Bali contient des engagements à bâtir des partenariats avec et pour les enfants et les jeunes. Le document indique des domaines où la coopération régionale doit se concentrer, recommande des partenariats efficaces, et identifie des objectifs et des principes d'action. Le Consensus met l'accent sur les partenariats en tant que partie intégrante de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et du slogan de 2002, « Un monde digne des enfants ».

Le Consensus affirme que nous devons impliquer tous les secteurs de la société dans nos partenariats, à savoir : les enfants et les jeunes; les familles, les gouvernements; les parlementaires; les ONG; les associations à base communautaire; le secteur privé; la société civile; les chefs religieux, spirituels, culturels, autochtones et traditionnels; les médias; les organisations régionales et internationales; et les donateurs partenaires de développement donateurs.

Dans le cadre de nos efforts pour améliorer la qualité de vie des enfants en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le Consensus a identifié quatre secteurs essentiels de coopération. Ceux-ci sont : le VIH/sida; le trafic d'enfants et l'exploitation commerciale des enfants à des fins sexuelles; la mortalité maternelle et néonatale; et la malnutrition des enfants. Les deux premières questions représentent des défis nouveaux et complexes pour les pays de la région. Les deux dernières, en revanche, se posent depuis assez longtemps et sont généralement fort difficiles à résoudre.

Afin d'honorer nos engagements politiques pris à l'égard des enfants de notre région, nous avons convenu que toutes les politiques et mesures touchant les enfants et les jeunes devaient suivre l'esprit et les principes de la Convention sur les droits de l'enfant. Nous avons également convenu d'assurer la paix et la stabilité et de réduire la pauvreté afin de garantir le respect des droits de tous les enfants et de tous les jeunes; d'améliorer la qualité de l'éducation, qui doit être accessible à tous et égale pour tous, si nous entendons atteindre nos objectifs; et de promouvoir la participation active et véritable ainsi que l'autonomisation des femmes, des enfants et des jeunes pour toutes les activités qui affectent leur vie, notamment leur participation à la réalisation des

Objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en oeuvre du document final « Un monde digne des enfants ».

Nous comptons que la communauté internationale et l'ONU maintiendront leur appui à nos efforts régionaux alors que nous oeuvrons à créer un monde digne des générations futures.

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer la sincère gratitude et les remerciements du Viet Nam au Secrétaire général pour son rapport exhaustif sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/58/333). Ce document récapitule l'ensemble des efforts entrepris en faveur des enfants au niveau mondial.

Des objectifs spécifiques ont été fixés dans la Déclaration et le Plan d'action, intitulés « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), à savoir : promouvoir une vie plus saine; dispenser une éducation de qualité; protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida. Il s'agit là, en fait, du minimum que nous puissions faire pour nos enfants, qui, nous en convenons tous, ne représentent pas seulement l'avenir de nos pays et du monde mais aussi leurs futurs dirigeants.

Nous sommes heureux de voir que 140 pays ont pris des mesures concrètes pour traduire leurs engagements en actes et pour les intégrer à leurs plans et programmes nationaux existants. Une attention spéciale a été accordée aux enfants grâce à l'intensification des programmes de vaccination et d'immunisation, en vue d'éliminer la polio et le paludisme et d'améliorer la nutrition. Des progrès ont été réalisés : 80 % des enfants d'âge scolaire dans le monde sont inscrits à l'école et la qualité de l'éducation primaire a enregistré une amélioration spectaculaire.

Toutefois, il est triste de savoir qu'en dépit des progrès accomplis, des enfants continuent de souffrir aux quatre coins du monde. Près de 200 millions d'enfants de moins de 5 ans sont victimes de malnutrition, parmi lesquels 11 millions meurent chaque année. Plus de 100 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation; 250 millions doivent travailler pour vivre, dont 180 millions en effectuant les pires formes de travail des enfants. Quarante millions d'enfants sont victimes de maltraitance et

d'abandon, alors que des milliers d'autres sont infectés par le VIH/sida. Nous sommes aussi particulièrement préoccupés par la question alarmante de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants. Il est donc grand temps que la communauté internationale coopère et prenne des mesures résolues pour prévenir et mettre un terme à ces situations.

Au Viet Nam, la tradition nationale, ainsi qu'une politique publique cohérente, accordent aux enfants la meilleure protection, les meilleurs soins et la meilleure éducation possibles. Dès 1991, immédiatement après le Sommet mondial pour les enfants de 1990, un plan d'action national pour la protection et les soins accordés aux enfants a été promulgué. Ses objectifs pour la période 1991-2000 ont tous été atteints. Désormais, toute la nation, du pouvoir central à la base, est mobilisée pour mettre en oeuvre le plan d'action national 2001-2010, qui a fixé des objectifs spécifiques en matière de nutrition, de soins de santé, d'éducation primaire, d'approvisionnement en eau pure, d'environnement, de culture et de loisirs pour les enfants. En résumé, ce plan garantira les droits fondamentaux des enfants et répondra à l'ensemble de leurs besoins.

En s'inspirant, comme il est dit dans la Déclaration et le Plan d'action de la session extraordinaire consacrée aux enfants, du document « Un monde digne des enfants », le budget que notre gouvernement consacre au secteur social considérablement augmenté (30 %), pour la période 1995-2000 et cette tendance se poursuit. Il en résulte que les enfants ont aujourd'hui un accès bien meilleur aux soins de santé, à l'éducation et à la protection. Le tableau est réjouissant. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombée à 42 pour 1 000, contre un objectif de 50 pour 1 000; 93,3 % des enfants de 1 à 6 ans ont été vaccinés contre six maladies communes, alors que l'objectif fixé était de 90 %; 100 % des maladies liées aux carences en vitamine A ont été éliminées; le taux de malnutrition est tombé de 51,5 % en 1990 à 33,1 % en 2000; la polio a totalement disparu en 2000; les provinces et les villes sont parvenues à éliminer en totalité l'analphabétisme et à fournir une éducation primaire à tous les enfants; et 93 % des enfants de 6 ans sont scolarisés, contre un objectif initial de 90 %.

À l'évidence, des résultats importants ont été obtenus s'agissant de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant au Viet Nam. Toutefois, nous avons

pleinement conscience qu'il reste encore beaucoup à faire pour relever tous les défis. Nous voudrions transmettre nos plus sincères remerciements aux nombreuses organisations internationales, en particulier au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et à tous nos amis de par le monde qui nous ont accordé une aide et un appui généreux. Le Viet Nam est disposé à partager son expérience et à apprendre de l'expérience d'autres pays, de sorte que nous puissions ensemble réaliser notre objectif d'édifier un monde digne des enfants.

Nous avons tous été des enfants, et nos souvenirs de cet âge sont tantôt heureux, tantôt tristes et douloureux. Quelle qu'ait été notre enfance, nous avons tous pour obligation et responsabilité de faire en sorte, par tous les moyens, que nos enfants, l'avenir de l'humanité, mènent une vie remplie de rires, de joie et de gaieté.

Mme Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en mai 2002, nous a donné une occasion unique de renouveler notre détermination d'ériger un monde sûr et souriant pour nos enfants. Le document final intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) contient un programme de travail très complet, qui vise à garantir à chaque enfant une vie décente et épanouie dans la sécurité. Le Bangladesh a eu le privilège de participer activement au processus, à la fois en tant que facilitateur et Vice-Président du Comité préparatoire. Avant cela, en 1990, lors du Sommet mondial pour les enfants, les dirigeants de la planète s'étaient engagés à atteindre les buts spécifiques que sont la survie des enfants, l'épanouissement et la protection de leurs droits.

Alors que nous faisons le point sur ce qui a été accompli jusqu'ici, nous devons nous demander si nos enfants vivent mieux aujourd'hui qu'il y a dix ans. Si ce n'est pas le cas, il faudra alors que nous revoyions nos engagements avec un regain de vigueur et de sincérité pour faire face aux problèmes spécifiques aux enfants. D'une manière générale, le sort des enfants reste critique dans de nombreuses régions du monde. Ils sont toujours les victimes les plus vulnérables de la pauvreté, des conflits armés, de la traite, des déplacements, du VIH/sida et de nombreuses formes de discrimination et d'abus, y compris l'exploitation sexuelle. D'autres problèmes tout aussi redoutables subsistent, comme l'analphabétisme, la faim, la

malnutrition, le taux élevé de mortalité infantile, ainsi que les handicaps physiques et mentaux, menaçant la survie même et l'épanouissement de millions d'enfants de par le monde. C'est certainement une caractéristique affligeante de notre temps.

Même si, dans l'ensemble, la situation des enfants est encore loin d'être idéale, il faut toutefois reconnaître que des pas en avant, bien que parfois timides, ont commencé à être faits dans différentes régions du monde.

S'acquittant de ses engagements internationaux au niveau national, le Bangladesh a adopté un plan national d'action en faveur des enfants. La survie des enfants, leur protection contre les maladies meurtrières et leur éducation sont les grandes priorités de ce plan, principalement axé sur la fillette. La décennie 2001-2010 a été proclamée Décennie des droits de l'enfant au Bangladesh.

Le Bangladesh adhère aux quatre grandes priorités qui figurent dans le document final de la session extraordinaire, « Un monde digne des enfants » : promouvoir une vie plus saine; fournir une éducation de qualité; protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida.

Dans le budget national, les allocations en faveur de l'éducation et des soins de santé primaires ont été fortement revues à la hausse. Plus précisément, c'est le secteur de l'éducation qui bénéficie de la plus forte allocation de ressources. Nous avons désormais atteint un taux d'inscriptions scolaires de 93,3 %. L'école primaire est obligatoire pour tous les enfants, tandis que toute la scolarité primaire et secondaire est gratuite pour les filles, qui bénéficient par ailleurs de bourses. Ces avantages particuliers ont permis d'atteindre un taux de scolarisation égal pour les filles, ce qui a eu un impact positif sur l'âge du mariage et la santé des femmes et des enfants. De plus, des idées novatrices dans le domaine de l'éducation non structurée, telles que notre programme de distribution de repas gratuits aux élèves pour inciter les enfants à fréquenter l'école et nos programmes de microcrédit, ont permis d'améliorer le bien-être des enfants, et surtout des fillettes.

Grâce à un programme de vaccination généralisée, la mortalité et la malnutrition infantiles ont fortement reculé. On est également parvenu à réduire les troubles liés aux carences en iode. Par

ailleurs, des millions d'enfants ont pu être sauvés grâce aux suppléments de vitamine A, à la thérapie de réhydratation par voie orale et aux programmes en faveur de la maternités sans risques.

Le Bangladesh s'efforce, dans la limite de ses maigres ressources, de donner à sa population, y compris les enfants, accès à l'eau potable. Cependant, l'ampleur du problème de l'arsenic demeure extrêmement préoccupante. Nous espérons que les instances internationales compétentes, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale pour la santé, continueront de nous prêter assistance dans ce domaine.

Bien que le Bangladesh fasse partie des pays les moins touchés par le VIH/sida, nous avons, par mesure de précaution, adopté une politique nationale du VIH/sida axée sur les enfants qui sont infectés et affectés de quelque manière par la maladie. De même, des programmes spéciaux ont été mis en oeuvre à l'intention des enfants souffrant d'un handicap. Le Gouvernement gère 64 écoles intégrées pour enfants malvoyants; il y en a dans chacun des chefs-lieux de district du pays. Des programmes ont également été créés en faveur des enfants abandonnés et vagabonds.

Des progrès significatifs ont été enregistrés vers l'élimination progressive du travail des enfants dans l'industrie du vêtement, avec le soutien actif de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'UNICEF.

Malgré tous ces succès, nous ne devons pas relâcher nos efforts. L'une des questions à traiter sans tarder, si nous voulons consolider nos acquis, est l'élimination de la pauvreté. Les efforts que nous déployons dans ce sens à l'échelon national doivent aller de pair avec la coopération active et soutenue de la communauté internationale. De même, il est impératif que le Gouvernement et la société civile travaillent main dans la main pour encourager la croissance et l'épanouissement de nos enfants.

Le Bangladesh est fermement attaché à la protection et à la promotion des droits des enfants. Il est l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est aussi l'un des rares pays à avoir ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention.

À l'échelon régional, nous avons signé la Convention de l'Association sud-asiatique de

coopération régionale (ASACR) relative au dispositif régional de promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud. De plus, le Bangladesh a joué un rôle de pionnier dans l'adoption de la Convention de l'ASACR sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution.

L'éradication de la traite des personnes, et surtout des enfants, fait l'objet d'une attention prioritaire au Bangladesh. Un comité consultatif national a été mis sur pied pour combattre la traite des personnes. Des lois très sévères visant à protéger les femmes et les enfants, en particulier les fillettes, contre toutes formes de maltraitance, d'exploitation, de violence et de discrimination ont été promulguées.

Cependant, nous savons pertinemment que les réformes juridiques et législatives sont insuffisantes si elles ne sont pas véritablement suivies et mises en œuvre. Néanmoins, nous ne ménageons aucun effort pour assurer le développement des enfants dans un contexte social marqué par les valeurs du pluralisme, de la démocratie, des droits de l'homme, de la tradition familiale et par les normes culturelles. Une telle société représente, à notre avis, la meilleure école qui soit.

Certains problèmes préoccupants méritent des efforts accrus de notre part. Nous savons d'expérience que les traumatismes des conflits armés n'épargnent personne et que les enfants en sont, de loin, les premières victimes. Il est primordial que la communauté internationale, y compris l'ONU, intensifie ses efforts en faveur des enfants dans les conflits armés et en situation de réfugiés.

Nous devons oeuvrer de concert pour offrir aux enfants un appui cohérent. Les enfants méritent d'être au coeur même de notre agenda pour le développement. Ils doivent être la principale cible de la coopération internationale. Il faut que nous puissions, au niveau international, mobiliser les ressources nécessaires pour compléter les initiatives nationales destinées à favoriser la croissance et le développement de nos enfants. Réunis ici aujourd'hui, nous prenons conscience du fait qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour traduire nos engagements en actions concrètes qui conduiront à l'établissement d'un monde meilleur pour nos enfants.

Pour terminer, je voudrais rappeler ce que notre Premier Ministre Begum Khaleda Zia a déclaré lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui s'est tenue en mai de l'année dernière :

« Nos enfants sont notre plus grand bien, la source de notre joie et l'avenir de nos nations, de nos pays et du monde... »

... Le Bangladesh sera au premier plan des efforts visant à donner à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie. Je suis convaincue que tous ceux qui sont réunis ici feront de même. » (A/S-27/PV.2, pp.1-2)

M. Kirn (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite précédemment par la présidence italienne de l'Union européenne et l'appuie fermement. Dans la mesure où les droits de l'enfant sont un élément très important de la politique nationale et étrangère de la Slovénie, nous voudrions, à titre national, insister sur un certain nombre de points concernant l'application des résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

L'an dernier, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté la résolution S/27/2, annexe, « Un monde digne des enfants », qui inclut une Déclaration et un Plan d'action. Il s'agit, à n'en pas douter, d'un programme ambitieux qui exige des mesures d'ensemble. Il est peut-être trop tôt pour examiner l'application générale des conclusions, et pourtant, le débat d'aujourd'hui est important pour échanger des expériences et des pratiques, en particulier au niveau national, et pour s'assurer que l'attention politique consacrée à la question est aussi forte qu'il y a une année.

« Un monde digne des enfants » représente un élément complémentaire important de la Déclaration du Millénaire, vu qu'il concerne l'application des Objectifs pertinents du Millénaire pour le développement dans l'intérêt des enfants. D'un point de vue des droits de la personne, « Un monde digne des enfants » souligne clairement le fait que l'action internationale doit être guidée par la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs comme références ultimes pour la protection et la promotion des droits et du bien-être des enfants. Nous espérons que cela pourra être réaffirmé par une ratification universelle de la Convention à court terme. Vu que le développement socioéconomique et la protection des droits de l'homme, y compris des droits de l'enfant, sont indépendants et inséparables, nous nous félicitons vivement de l'approche axée sur les programmes de coopération pour le développement,

adoptée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes des Nations Unies.

Je voudrais évoquer un certain nombre d'activités qui ont lieu en Slovénie en tant que mesures de suivi immédiates à la session extraordinaire et qui sont toutes mises en oeuvre dans le cadre de partenariats puissants entre des organismes gouvernementaux et des institutions de la société civile, en particulier le Comité national slovène pour l'UNICEF. En tant que première étape, le document final, « Un monde digne des enfants » a été traduit en langue slovène et publié sous une forme révisée et facilement compréhensible pour les jeunes enfants, et distribué à grande échelle dans toutes les crèches, les écoles et d'autres institutions éducatives.

Le Ministère du travail, de la famille et des affaires sociales, en partenariat avec le Comité national pour l'UNICEF, prépare un plan d'action national pour les enfants pour la période 2003-2013, qui sera adopté par le Parlement national au printemps prochain. Il couvre les questions et domaines touchant à la vie des enfants et des adolescents dans la société moderne et souligne les obligations internationales de la Slovénie en tant que futur membre de l'Union européenne. D'après le plan, la création d'un médiateur pour les enfants est prévue, soit en tant qu'organe indépendant ou dans le cadre du bureau existant du médiateur pour les droits de l'homme. En outre, un bureau gouvernemental spécial sera créé pour coordonner plus efficacement les diverses activités intersectorielles relatives au bien-être de l'enfant. L'application du plan national d'action sera suivie par l'observatoire des enfants vu l'importance d'une participation active des enfants à la prise de décisions affectant leur vie.

Tous les domaines prioritaires du document final « Un monde digne des enfants » sont importants et une attention égale doit leur être consacrée. Mais il y a un domaine d'intérêt particulier pour la Slovénie et sa politique étrangère : la protection contre les abus, l'exploitation et la violence, l'accent étant mis sur les enfants dans les conflits armés. Au cours des deux dernières années, nous avons noté d'importants développements dans ce domaine en plus du document « Un monde digne des enfants » : l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant qui porte sur les enfants engagés dans des conflits armés, l'adoption de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la création de la Cour pénale internationale.

Outre des efforts au niveau mondial, des actions régionales et interrégionales s'avèrent nécessaires. La Slovénie apprécie vivement le fait d'être membre du Réseau pour la sécurité humaine, un groupe de pays de toutes les régions du monde partageant la même approche. La protection des enfants dans des conflits armés est l'une des priorités du programme du Réseau et la Slovénie s'en félicite vivement.

Il n'est pas possible d'assurer une paix durable à moins que les enfants n'aient une aide et une foi dans l'avenir. Il y a quelques années, consciente de l'importance des enfants pour la prospérité des sociétés sortant d'un conflit, la Slovénie a décidé de créer une institution pour assister les enfants traumatisés par la guerre : le centre « Ensemble » pour le bien-être social et psychologique des enfants. Le principe de base du centre est de renforcer les structures locales dans le domaine des soins aux enfants et d'élaborer de nouveaux mécanismes pour la protection et la responsabilisation des enfants, qui resteront sur place après la fin de l'assistance internationale. Le Centre a élargi ses activités à toutes les zones sortant d'un conflit en Europe du sud-est et en dehors de la région. En étroite coopération avec la Slovénie, l'Autriche et la Jordanie, le centre et ses autres partenaires ont déjà lancé divers programmes de réhabilitation pour l'Iraq.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport (A/58/333), qui identifie de nombreux résultats positifs déjà obtenus. Mais il reste beaucoup à faire pour appliquer intégralement les dispositions d'« un monde digne des enfants ». Nous devons donc faire preuve de volonté politique et d'engagement en la matière. Enfin, notre gratitude va à l'UNICEF et à son personnel extraordinaire qui travaille sur le terrain pour faire de nos paroles et d'« un monde digne des enfants » une réalité.

Mme Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : Il y a un peu plus d'un an, les dirigeants du monde se sont réunis à New York pour réaffirmer leur engagement en faveur de la construction d'un monde digne des enfants. La vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été remarquable non seulement par le niveau de volonté politique qu'on y a manifesté et par l'adoption d'une série d'objectifs assortis d'échéances visant à améliorer le sort des enfants du monde, mais aussi en raison de la participation des enfants eux-mêmes, pour la première fois, aux travaux de l'Assemblée générale. Leur présence à New York

nous a rappelé l'importance de la tâche à accomplir, et nous devrions nous en souvenir à l'occasion de notre bilan et de notre examen des mesures que nous avons prises et de celles qui nous restent à prendre dans le cadre de notre engagement : construire un monde digne d'eux et des générations futures.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de sa présentation du rapport complet dont nous sommes saisis. Le rapport nous montre des résultats jusqu'à présent mitigés en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à la session extraordinaire, et une absence regrettable de suivi régulier et systématique de cette question. Ma délégation veut croire que notre examen de ce point de l'ordre du jour à la présente session permettra de donner un nouvel élan à ce processus absolument critique de suivi.

Le rapport du Secrétaire général nous rappelle fort opportunément que toutes les mesures entreprises par la communauté internationale ces derniers temps ont un impact sur les enfants du monde. En conséquence, les engagements que nous avons pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des années 90 et plus récemment concernent les enfants, que nous en ayons pris conscience, au moment, ou non. Les résultats du Sommet mondial pour le développement social et de son examen quinquennal; de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de son examen quinquennal; de la Conférence internationale sur le financement du développement; et du Sommet mondial pour le développement durable nous ont engagés à prendre une série de mesures qui seront un véritable test de notre détermination à promouvoir le développement social et économique, éliminer la pauvreté, prévenir la dégradation de l'environnement et enfin préserver notre monde pour les générations à venir. C'est peut-être dans les objectifs du Millénaire pour le développement que ces engagements sont les mieux reflétés, et nous demandons à tous les États de réaffirmer leur attachement à ces objectifs.

À cet égard, ma délégation souhaite redire combien la coopération et l'assistance internationales sont importantes pour la réalisation de ces objectifs. Nous nous sommes fixé un programme vraiment ambitieux, qu'aucun État ne peut réaliser seul. En conséquence, la mobilisation des ressources à l'échelon national et surtout international, par le biais de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette

et de l'assistance internationale, est essentielle pour permettre à tous les États de s'acquitter de leurs obligations, et en particulier de celles qui ont des répercussions sur la vie quotidienne et l'avenir des enfants du monde.

Les Bahamas sont une jeune nation, du point de vue de l'indépendance politique comme de la population. Selon le dernier recensement national, 35 % de la population a moins de 18 ans. Il est donc impératif de prendre des mesures pour préserver le bien-être de cette partie de la population. Nous reconnaissons que notre développement et notre prospérité futurs dépendent de nos enfants, et c'est face à ce constat que le Gouvernement des Bahamas a cherché à concrétiser son engagement à l'égard des enfants par une série de mesures nationales d'importance.

En leur qualité d'État archipel, les Bahamas connaissent des difficultés spécifiques pour apporter les services sociaux et autres services aux populations de chacune de leurs 22 îles habitées. En dépit de ces difficultés, cependant, le Gouvernement des Bahamas s'est engagé à fournir tous ces services à l'ensemble de la population du pays – un engagement qui a nécessité une duplication des infrastructures pour chaque île et l'attribution de ressources pourtant limitées à cette fin.

La Convention relative aux droits de l'enfant reste le cadre privilégié de l'action des Bahamas dans les efforts qu'elles déploient pour protéger le bien-être de leurs enfants et s'acquitter de leurs obligations dans chacun des domaines définis, à savoir : la promotion d'une existence plus saine; l'offre d'une éducation de qualité; la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et la lutte contre le VIH/sida.

Les Bahamas reconnaissent que la santé d'une nation est sa richesse et que si la population n'est pas en bonne santé, le développement et le progrès ne sauraient exister. En conséquence, le Gouvernement des Bahamas a utilisé des ressources considérables pour permettre à toute la population de ses îles d'accéder aux soins de santé. Nous sommes heureux d'avoir pu obtenir une réduction considérable de la mortalité infantile au cours des 10 dernières années, et le Ministère de la santé travaille, en partenariat avec les autres organes du Gouvernement, à faire encore baisser ces taux. Nous accordons également une importance considérable à la vaccination comme

moyen de freiner la propagation des maladies infantiles évitables. Ainsi, le taux de vaccination des enfants de moins de 5 ans est de 90 %, et les efforts se poursuivent pour améliorer encore ce résultat.

Nous mettons tout autant l'accent sur l'importance de la scolarisation de nos enfants, pour leur permettre de devenir des membres productifs de la société et de contribuer au développement de la nation. Le Gouvernement des Bahamas consacre ainsi son plus gros poste budgétaire à la scolarisation de tous les enfants de moins de 16 ans. Tous les Bahamiens sans discrimination ont accès gratuitement à l'enseignement primaire et secondaire. Le Gouvernement propose également un enseignement préscolaire dans nombre de ses écoles publiques. Les Bahamas s'efforcent de proposer à leurs enfants une éducation complète de qualité, qui comprend l'enseignement technique et professionnel et l'accès aux technologies de l'information, pour leur donner le meilleur départ possible dans la vie et leur fournir les outils dont ils ont besoin pour faire leur chemin dans le monde.

La violence, la maltraitance et l'exploitation que subissent les enfants est une triste réalité qu'aucun des pays de la communauté internationale n'a été en mesure d'éradiquer totalement. Les Bahamas sont, toutefois, pleinement déterminés à éliminer toute pratique de nature à porter atteinte à nos enfants et à les priver de la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. Les Bahamas disposent d'un cadre législatif destiné à protéger les enfants, que vient renforcer le travail des organismes publics chargés d'enquêter sur les cas de maltraitance et de violence, et d'intervenir si nécessaire.

Le Gouvernement y apporte constamment des amendements pour essayer de réduire la vulnérabilité de nos enfants à ceux qui chercheraient à leur faire du mal et pour remplir ses obligations internationales à cet égard. Lorsque nous mettons nos enfants en danger, c'est notre avenir que nous mettons en danger. Nous prendrons donc toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que ceci ne se produise pas.

Comme on le sait, la pandémie de VIH/sida fait des ravages dans le monde et menace les perspectives de développement de nombreuses nations. La région des Caraïbes est la deuxième région la plus touchée du monde, et les Bahamas n'échappent pas à la règle. Le Gouvernement des Bahamas a mené une campagne intense contre la pandémie, par le biais de programmes

de soins, de traitements et de prévention, et d'actions de sensibilisation et d'éducation du public.

Les enfants sont peut-être les victimes les plus innocentes de cette maladie. Aussi, les Bahamas ont cherché à en limiter l'impact en essayant d'accroître l'accès de la population, et notamment des femmes enceintes séropositives, aux médicaments antirétroviraux. Nous avons d'ores et déjà enregistré une réduction du taux de transmission de la mère à l'enfant à 3 % en 2002. Les Bahamas ont également pris des mesures face au phénomène croissant des orphelins du sida. Si nous sommes très attachés à la famille élargie, qui reste caractéristique de notre nation, le Gouvernement a également pris des mesures pour intervenir là où la famille élargie ne peut le faire : au niveau des soins et de l'appui nécessaires à ces enfants. Notre détermination à lutter contre le VIH/sida, et en particulier contre ses répercussions sur les enfants, ne faiblira pas.

Si l'action nationale est, en fin de compte, le moyen le plus efficace de protéger les enfants du monde et leur bien-être, ma délégation souhaite également souligner l'importance de l'action menée aux niveaux régional et international. À cet égard, ma délégation souhaite rendre hommage au travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies pour l'excellent travail qu'ils ont entrepris afin de réaliser les objectifs d'« Un monde digne des enfants ». Nous attendons beaucoup de notre collaboration continue et fructueuse avec ces institutions à cet égard.

Certains ont dit que l'ONU n'est plus guère qu'un endroit où l'on parle, et dont il est rare de voir sortir des actions concrètes. En remplissant nos obligations envers les enfants du monde, faisons mentir cette affirmation. L'avenir du monde dépend des mesures que nous prenons aujourd'hui pour protéger le bien-être de nos enfants. Ne les trahissons pas et ne nous trahissons pas nous-mêmes et réaffirmons notre engagement de bâtir un monde vraiment digne de nos enfants.

Mme Ognjanovac (Croatie) (parle en anglais) : La vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a réaffirmé notre ferme attachement à l'édification d'un monde digne des enfants. En adoptant les documents issus de cette session, nous nous sommes engagés à achever le programme du Sommet mondial pour les

enfants de 1990 et à réaliser les buts et objectifs visant à mieux protéger les droits des enfants, comme cela est énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Beaucoup a été fait depuis et des progrès notables ont été accomplis, mais comme le Secrétaire général l'a déclaré à juste titre dans son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/55/333), le vrai travail ne fait que commencer.

Ainsi, ma délégation voudrait souligner qu'une coopération internationale énergique et une application efficace des normes juridiques internationales pour la protection du bien-être des enfants par tous les États est une condition sine qua non pour la promotion et la protection totales des droits des enfants.

En tant que partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux Protocoles facultatifs; à la Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses deux Protocoles additionnels, la Croatie attache une grande importance à la protection des droits des enfants et appelle tous les États qui n'ont pas encore ratifié ces instruments à le faire.

Pour veiller à la pleine application de la Déclaration et du Plan d'action de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, mon gouvernement a lancé plusieurs initiatives visant à renforcer encore les droits fondamentaux des enfants.

En juillet 2003, le Gouvernement croate a adopté un Programme d'action national révisé pour les enfants qui comprend notamment un chapitre sur les activités prioritaires pour le bien-être des enfants pour la période 2003-2005. Les principes et les priorités énoncés dans ce chapitre ont été tirés des objectifs internationaux convenus assortis de délais et ont été mis en pratique, prenant en considération les besoins spécifiques des enfants aux niveaux local et national. Des organisations non gouvernementales nationales, ainsi que des enfants et des jeunes ont participé au processus d'élaboration du programme et à sa mise en oeuvre.

Des mécanismes nationaux pour la protection et la promotion des droits des enfants ont encore été renforcés par l'adoption d'une loi relative à un médiateur pour les enfants, ainsi que par la nomination

conséquent d'un médiateur. Un Bureau du médiateur a été mis en place en tant qu'organisme autonome et non partisan qui suivra l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres instruments internationaux ratifiés par la République de Croatie dans le domaine des droits des enfants.

Ce bureau coordonnera également le travail de toutes les personnes actives dans la protection des droits des enfants, y compris les responsables de la protection des enfants contre toutes les formes de violence. En outre, le Bureau tiendra le public informé de la situation des droits des enfants; il promouvra et protégera notamment les droits des enfants ayant des besoins spéciaux et examinera les demandes relatives à la protection des droits et des intérêts des enfants faites par une institution ou un particulier.

En Croatie, une attention particulière a été accordée aux autres politiques visant à améliorer les droits fondamentaux de certains des membres les plus vulnérables de la société, et les questions relatives aux droits des enfants y ont été incorporées. En janvier 2003, par exemple, le Gouvernement a adopté la Politique nationale de la famille qui propose des mesures en faveur de la promotion des soins de santé pour les enfants, en particulier des mesures pour la protection des enfants en bas âge. Il a également proposé des mesures pour améliorer les soins de santé pour les femmes, en particulier pendant la grossesse et l'accouchement, pour des activités préventives axées sur le maintien et l'amélioration de la santé des filles, ainsi que des programmes éducatifs pour le personnel médical travaillant dans le domaine des soins de santé familiaux.

Le Plan national pour la répression de la traite des personnes, mis actuellement en oeuvre avec succès, envisage des mesures en vue d'établir un cadre législatif adéquat permettant de poursuivre et de sanctionner les coupables et de fournir une assistance aux personnes qui font l'objet d'un trafic, en particulier les femmes et les enfants victimes de la traite, ainsi que de prendre des mesures de prévention de la traite des personnes.

Pour mieux assurer la protection juridique des victimes de la violence familiale, quels que soient leur âge et leur sexe, le Parlement croate a adopté au début de cette année une loi sur la protection contre la violence familiale. Cette loi définit ce qui constitue des actes de violence familiale, stipule les diverses

sanctions juridiques contre les auteurs de ces actes et prévoit des mesures de protection contre les responsables, telles que des traitements psychothérapeutiques et psychiatriques obligatoires le cas échéant, et des ordonnances interdisant de harceler ou de traquer une personne ou de l'exposer à la violence, ainsi que des mesures imposant l'éviction immédiate d'un membre violent de la famille.

Le Code pénal de la République de Croatie comporte des lois clés portant sur la violence à l'égard des enfants, en particulier la violence sexuelle. Au chapitre VI, la loi définit les actes criminels contre la famille et les jeunes et prévoit des sanctions contre les auteurs de divers types d'actes criminels qui portent préjudice aux enfants et aux mineurs.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés en Croatie dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, le Gouvernement croate reste déterminé à déployer de nouveaux efforts pour créer un environnement favorable aux enfants, et il appuie toute initiative qui contribue effectivement à la pleine réalisation des normes juridiques internationales pour la protection du bien-être des enfants et la concrétisation de la Déclaration et du Plan d'action de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

M. Mekdad (Syrie) (*parle en arabe*): La question des droits des enfants occupe une place, un intérêt et une importance particuliers pour le Gouvernement syrien, comme l'indiquent les plans nationaux qui ont été soigneusement mis en oeuvre et ont fait l'objet d'un suivi de la part de la plus haute autorité politique du pays. Le Président de la République a personnellement accordé une grande attention à cette question, et il a suivi les projets et les activités qui assurent des services aux enfants, tant à la campagne que dans les villes. Dans le même ordre d'idées, un Comité supérieur pour les enfants a été créé en 1999, comité auquel participent toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour assurer le suivi de toutes les questions concernant les enfants, notamment l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Syrie en 1993, et la mise en oeuvre de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants tenue en 2002.

Au niveau régional, la Syrie participe efficacement à toutes les conférences arabes sur les questions relatives aux enfants. Un plan d'action arabe sur les enfants sera adopté lors d'une conférence de haut niveau qui se tiendra au début de l'année prochaine. Au niveau international, la Syrie a adhéré cette année au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant qui traite de la participation des enfants dans les conflits armés, et au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

La Syrie a également adhéré en 2001 à la Convention No 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. L'âge minimum d'admission à l'emploi en Syrie a été reporté à 15 ans. Par ailleurs, la Syrie a adhéré à la Convention No 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Elle coopère également, de concert avec nombre d'organismes internationaux, y compris avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à la lutte contre le travail des enfants.

La Syrie a présenté son rapport national périodique après avoir accédé à la Convention relative aux droits de l'enfant, et elle examinera avec soin toutes les recommandations faites par le Comité des droits de l'enfant. Après avoir examiné le rapport, le Haut Commissariat aux droits de l'homme à Genève a décidé, en coopération avec le Gouvernement syrien, d'organiser un atelier à Damas du 22 au 24 octobre 2003 pour examiner toutes les questions concernant les enfants et pour mettre en lumière les réalisations du Gouvernement dans ce domaine.

La Syrie s'enorgueillit des résultats obtenus jusqu'à présent pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Sommet consacré aux enfants de 1990, notamment dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002.

Faute de temps, nous aimerions simplement mentionner quelques-uns seulement de ces résultats. Notre stratégie nationale en matière de santé vise en particulier à élargir le domaine des soins de santé primaires à la campagne et à appliquer le principe d'égalité entre les régions urbaines et urbaines. Tous

les citoyens ont accès gratuitement aux soins de santé et à l'éducation, qui est obligatoire. Les filles constituent 48 % des effectifs dans le secteur de l'éducation au niveau des études pré-universitaires. Le Ministère de l'éducation s'emploie à modifier les programmes scolaires en vue d'y introduire des notions relatives aux droits de l'enfant.

Le programme « Villages sains » en Syrie est un programme pionnier qui considère que le bien-être de l'individu est l'objectif du développement ainsi qu'un moyen d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Le programme accorde une grande importance au développement de l'enfant, à l'accès des femmes à l'autonomie et à l'amélioration de l'environnement et du lieu de travail, aux fins d'accroître les revenus de toutes les couches de la population. Nombre d'organisations internationales et non gouvernementales participent également activement à ce programme.

Malgré tous ces résultats, le Gouvernement syrien n'est pas en mesure d'aider tous les enfants en Syrie car des milliers d'entre eux vivent sous occupation israélienne dans le Golan syrien depuis 1967. Un grand nombre de ces enfants subissent jour après jour des mesures coercitives dictées par les forces d'occupation telles que la fermeture d'établissements scolaires, l'interdiction des livres et des programmes scolaires syriens, l'imposition de programmes israéliens et de la citoyenneté israélienne, dans une tentative de supprimer l'identité nationale de ces jeunes générations. Nous ne devons pas oublier non plus les milliers de familles qui ont dû quitter leurs foyers et dont les biens ont été confisqués depuis l'occupation israélienne du Golan syrien.

Ma délégation a examiné de près le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Nous voudrions le remercier des efforts qui ont été déployés en vue de préparer ce document important. Il s'agit du premier rapport décrivant les progrès réalisés dans la suite à donner à la session extraordinaire consacrée aux enfants aux niveaux tant régional qu'international, et notamment les mesures prises dans la mise en œuvre des quatre principaux objectifs du Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants ». Nous voudrions dire qu'il est nécessaire que le prochain rapport sur la question soit plus détaillé, notamment s'agissant de la protection des enfants de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation, en

particulier pour ceux qui se trouvent dans des conflits armés ou sous occupation étrangère, étant donné que le résultat final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants mentionne tout particulièrement ces derniers. Les enfants vivant dans les territoires palestiniens occupés souffrent jour après jour des agissements israéliens en raison de la mise en place de mesures répressives constantes par les forces d'occupation israéliennes, ce que le monde entier voit chaque jour sur les écrans de télévision. La communauté internationale doit mettre un terme à toutes ces pratiques qui enfreignent les droits des enfants.

Nous voudrions également souligner l'importance du paragraphe 74 du rapport concernant l'étude en cours sur la violence contre les enfants. Nous estimons que cette étude, pour être fiable et objective, doit décrire de façon plus concrète la violence à laquelle les enfants sont exposés dans les conflits armés et les situations d'occupation étrangère. Ma délégation attend avec intérêt que cette étude progresse.

Pour terminer, nous aimerions souligner l'importance d'aborder les questions relatives aux enfants sans sélectivité et sans appliquer deux poids, deux mesures, si nous souhaitons préparer solidement les générations futures. L'homme est tant un objectif qu'un moyen de réaliser le développement. En tant que tel, il devrait faire partie intégrante du processus du développement social. Malgré tous les progrès réalisés au cours de la décennie écoulée dans le domaine de la protection des enfants, nous mettons l'accent sur la poursuite de nos travaux et l'intensification de nos efforts en vue d'assurer un meilleur niveau de vie pour tous les enfants. Nous pensons disposer d'une base solide qui nous permettra de réaliser les objectifs énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans les textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Durant le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002, plusieurs engagements ont été souscrits en vue d'améliorer les conditions de vie de tous les enfants dans le monde, d'augmenter leurs chances de survie en leur fournissant le matériel requis, de renforcer les services de santé, de lutter contre les maladies curables et de limiter leur propagation, de créer de nouvelles possibilités en

matière d'enseignement, d'accroître la quantité d'aliments disponibles et de garder les enfants à l'abri du danger.

Néanmoins, pour la grande majorité des enfants du monde, ces engagements resteront lettre morte. Nous ne pouvons donc pas partager l'enthousiasme qui anime le rapport du Secrétaire général. Comment le faire quand, comme le signale le rapport lui-même ainsi que d'autres rapports de l'ONU, 3,1 millions de victimes du VIH/sida ont moins de 15 ans; 1 % seulement des personnes touchées par le VIH/sida ont accès aux médicaments rétroviraux et quelque 6 000 jeunes de 15 à 24 ans sont infectés chaque jour par cette horrible maladie? Comment parler d'optimisme quand 250 millions d'enfants doivent travailler pour survivre et que près de 180 millions d'entre eux doivent prendre les pires formes du travail? Quand 1,2 million d'enfants font chaque année l'objet d'une traite, 2 millions sont exploités par le biais de la prostitution et de la pornographie et environ 40 millions souffrent d'abandon ou de maltraitance? Comment parler de plans couronnés de succès quand 500 millions d'enfants continuent de vivre dans une pauvreté extrême; 100 millions ne sont pas scolarisés et un bien plus grand nombre reçoivent une éducation insuffisante; près de 150 millions d'enfants dans le monde en développement souffrent de malnutrition et 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies évitables? La préparation de plans d'action nationaux, l'harmonisation des législations ainsi que des politiques, une bonne gestion nationale des affaires publiques et l'application de programmes pour les enfants ne suffisent toujours pas à créer un monde vraiment digne des enfants, dans lequel les quatre-cinquièmes des enfants de l'humanité soient en mesure de mener une vie décente.

Quelles sont les chances de succès de ces politiques ou de ces mesures nationales alors que les pays en développement assistent constamment à une baisse du montant de l'aide publique au développement et n'obtiennent pas les 100 milliards de dollars environ qui avaient été promis par les pays industrialisés? Quel sera l'appui que recevront ces mesures nationales dans les pays du tiers monde quand les produits d'exportation les plus compétitifs de ces derniers n'ont pas accès aux marchés des pays développés en raison de l'imposition de mesures protectionnistes par les pays développés, y compris des subventions agricoles

d'un montant supérieur à 300 milliards de dollars des États-Unis?

Quelles sont les conditions qui permettront aux pays en développement de poursuivre leurs plans, alors que les flux d'investissement précaires ne cessent de diminuer dans ces pays; lorsqu'ils sont exportateurs nets de capitaux, lorsqu'on leur barre l'accès aux technologies de pointe et lorsqu'ils doivent continuer de payer 350 milliards de dollars chaque année – ce qui signifie près de 20 % de leurs exportations – pour payer exclusivement le service de la dette externe, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a dit une fois qu'elle a un visage d'enfant?

Sans l'adoption par les pays industrialisés d'une philosophie basée sur la solidarité qui leur permette de remplir leurs engagements de coopération internationale, les efforts des pays en développement seront vains s'agissant de trouver une solution aux graves problèmes de l'enfance. De même, pour affronter ces problèmes, il faut appliquer efficacement la Convention relative aux droits de l'enfant, instrument international suprême dans la promotion des droits de l'enfant, qui offre un cadre essentiel pour relever tous ces défis. Il faut également oeuvrer à l'application des deux Protocoles facultatifs de la Convention relatifs à la vente des enfants, à la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, déjà ratifiée par mon pays, et à la participation des enfants dans les conflits armés, que Cuba a signée et qu'il examine actuellement en vue de sa ratification.

S'agissant de la nécessité d'encourager un climat international de paix, il est déplorable de voir que les pays développés – en particulier les nations les plus puissantes – font peu de choses pour trouver des solutions ou s'attaquer aux causes fondamentales des conflits armés et aux conflits d'autre type, tels que les vestiges du colonialisme, la pauvreté généralisée, l'augmentation des inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays, les crises sociales et politiques, la manipulation des différences ethniques, culturelles et religieuses ainsi que l'occupation et la domination étrangères.

Pendant plus de quatre décennies, Cuba a fait l'objet d'un blocus économique, commercial et financier très sévère. Ce blocus a été renforcé l'année dernière et son application extraterritoriale a été élargie, ce qui a créé de sérieux obstacles à l'accès aux

matériaux indispensables à l'éducation et à l'acquisition de technologies, de matières premières, de réactifs, de méthodes de diagnostic, d'équipement médical indispensable et de médicaments, y compris des médicaments essentiels à la survie des enfants atteints du cancer.

Dans le cadre d'une politique hostile à Cuba, ce même pays qui nous a imposé le blocus cherche également à nous placer sur les listes de pays qui ont commis des violations et à appliquer des sanctions illégales sur la base d'un appui cubain supposé au trafic de femmes et d'enfants. Dans ce pays, qui n'a aucune autorité morale pour s'en prendre à Cuba, 400 000 enfants des deux sexes se livrent à la prostitution et, chaque année, 50 000 femmes et filles font l'objet d'un trafic, en partie relatif à la prostitution. Ces accusations n'ont aucun fondement, ne servent qu'à des fins politiques et cherchent à ternir les résultats que Cuba a atteints dans son combat pour les femmes et les enfants, qui constituent un exemple reconnu internationalement.

Cuba a fait de grands progrès en matière de soins aux enfants, en dépit de ses faibles ressources et du fait que Cuba est un pays touché par ce blocus génocide. La politique menée pour le développement complet des enfants est fondée sur des programmes d'assistance sociale qui partent du principe de l'égalité des chances et de la justice sociale concernant la répartition des ressources, ainsi que sur l'engagement absolu du Gouvernement en faveur de l'enfance. Cette politique a permis à Cuba de dépasser tous les indicateurs et les objectifs fixés lors des réunions de 1990 et de 2002.

Le taux de mortalité infantile des enfants de moins d'un an est dans mon pays de 6,5 pour 1 000 naissances vivantes. Cent pour cent des enfants sont protégés contre 13 maladies évitables. Cent pour cent des femmes enceintes reçoivent des soins obstétricaux et 99 % des accouchements se font dans les hôpitaux. Tous les enfants et les jeunes ont accès gratuit à une salle de classe et à un enseignant. Le taux de scolarisation primaire est de 100 % et celui de la scolarisation secondaire est de 95 %. On compte un enseignant pour 42 habitants et 20 élèves par classe dans les écoles primaires. Nous nous employons à ce que bientôt il n'y ait pas plus de 15 élèves dans les classes des écoles secondaires.

Pour améliorer et développer l'enseignement, nous mettons en place des programmes visant à doter

tous les centres d'étude des ordinateurs nécessaires à l'enseignement. Nous avons déjà installé 46 290 ordinateurs dans les établissements préscolaires, primaires et secondaire, y compris toutes les écoles rurales. Grâce aux panneaux solaires, 2 468 écoles ont été électrifiées, parmi lesquelles 93 ne comptent qu'un seul élève et ce, afin de pouvoir utiliser des ordinateurs. Nous disposerons sous peu des transmissions d'une nouvelle chaîne de télévision pédagogique, et une deuxième chaîne, à fin éducative également, devrait nous être présentée sous peu.

Si nous n'ouvrons pas la voie à la solidarité, si nous ne mettons pas un terme à l'égoïsme et si nous n'établissons pas un ordre économique international plus juste durable et équitable, il sera très difficile qu'« un monde digne des enfants » puisse devenir une réalité pour la majorité des enfants de cette planète.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'aimerais remercier le Secrétaire général de son rapport (A/58/333) qui a fourni une base solide pour notre débat d'aujourd'hui.

La session extraordinaire consacrée aux enfants, qui a eu lieu en mai 2002, a fait beaucoup pour promouvoir la cause des enfants. Le document final, adopté par l'Assemblée générale, intitulé « Un monde digne des enfants », nous donne une plate-forme sur laquelle nous pouvons bâtir pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit ignoré. Le rapport du Secrétaire général montre que les progrès réalisés jusqu'à présent constituent un bon départ, mais témoigne des nombreux défis à surmonter. Le Secrétaire général a également souligné dans son rapport qu'investir efficacement dans les enfants représente une force importante pour réaliser un véritable développement durable. Nous souscrivons pleinement à ce point de vue.

Puis-je informer l'Assemblée de l'investissement fait par mon pays dans ses ressources les plus précieuses, nos enfants, en me concentrant sur quatre grandes priorités qui sont comprises dans notre plan d'action national.

En premier lieu, s'agissant de l'offre d'une éducation de qualité pour tous, le Gouvernement du Myanmar attache la plus grande importance à l'éducation et met actuellement en oeuvre un programme national à long terme de promotion de l'éducation étendu sur 30 ans, visant à assurer que tous les enfants d'âge scolaire pourront fréquenter l'école.

Le taux d'inscriptions primaires de l'année scolaire 2002-2003 était de 93,07 %. Plus de 7,5 millions d'élèves sont inscrits dans plus de 40 000 écoles primaires de base – ce qui signifie les écoles primaires et secondaires – dans tout le pays. Cette année, près de 900 000 étudiants sont inscrits dans les 154 universités et collèges du pays. Le Gouvernement a alloué 39 millions de kyats au Ministère de l'éducation pour cette année scolaire uniquement. La formation assistée par ordinateur, lancée au Myanmar le 1er janvier 2001, prend de l'élan et chaque année sont installés davantage de centres d'enseignement assisté par ordinateur, de centres de ressources d'éducation assistée par ordinateur et de salles de classe multimédias, tant au niveau de l'éducation de base qu'à celui des universités et collèges.

Deuxièmement, en ce qui concerne la promotion d'une vie saine, le plan d'action national est actuellement mis en oeuvre par les ministères concernés, les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les différents programmes entrepris ont eu pour résultat une baisse sensible des taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans. Le nombre d'enfants de moins d'un an vaccinés pour six maladies majeures et les apports en vitamine A aux enfants de moins de 5 ans ont, eux aussi augmenté considérablement.

Troisièmement, en ce qui concerne la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, le Myanmar a adhéré en 1991 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Afin de promouvoir davantage les droits de l'enfant, le Myanmar a promulgué en 1993 une loi sur les enfants. Une série de programmes au niveau national ont été mis en place pour atteindre les objectifs relatifs à la survie, à la protection et au développement des enfants. Ces activités sont placées sous la supervision du Comité national pour les droits de l'enfant.

Tout ce qui concerne les enfants, au Myanmar, relève du Ministère de la protection sociale, des opérations de secours et de la réinstallation. En dehors de son rôle de coordination, le Département de la protection sociale du Ministère assure également le fonctionnement des crèches et des centres de développement pour les tout petits et s'occupe d'orphelins et d'enfants abandonnés dans ses 20 centres de formation et ses 143 centres gérés par des organisations bénévoles. Des programmes de

réhabilitation pour les enfants abandonnés et maltraités et pour les délinquants juvéniles sont également exécutés par le Département de la protection sociale.

Le Gouvernement du Myanmar a pris des mesures efficaces pour lutter contre le phénomène mondial du trafic des êtres humains, en particulier le trafic des femmes et des enfants. Le Myanmar a mis en place un plan d'action national pour la prévention du trafic des êtres humains. Ce plan d'action a un caractère global et comprend des stratégies dont le but est la prévention, l'application des lois et les poursuites, la protection et le rapatriement, le retour et la réinsertion. La sensibilisation, au moyen de programmes de formation et des médias, fait partie d'une stratégie préventive. Des mesures efficaces d'application des lois sont mises en oeuvre et les trafiquants d'êtres humains sont sujets à des poursuites en application du code pénal du Myanmar. Des peines de prison allant de 7 à 14 ans ont été infligées aux coupables de tels délits. Le Myanmar est actuellement sur le point de promulguer une loi visant expressément le trafic des êtres humains, qui aura un effet dissuasif supplémentaire.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, qui est une composante de sa stratégie de prévention du VIH/sida, le Myanmar éduque ses futurs dirigeants, les enfants. Notre projet d'éducation en milieu scolaire à la prévention du VIH/sida et d'apprentissage de la vie saine (SHAPE) a apporté une éducation pratique sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles (MST) à plus d'un million d'enfants de 7 à 15 ans. SHAPE a été intégré aux programmes scolaires nationaux, et le projet est étendu régulièrement pour couvrir toutes les écoles du pays. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales continuent de jouer un rôle actif dans la prévention et le traitement du VIH/sida, dirigeant des projets de pairs-éducateurs pour les jeunes gens au niveau communautaire et des programmes de formation pratiques sur le VIH/sida/MST. Un nouveau projet dans ce domaine a été lancé en mai dernier. Le projet de sensibilisation des adolescents à la santé reproductive pour la période 2003-2005, qui est financé par le Fonds des Nations Unies pour la population en collaboration avec les organisations non gouvernementales internationales et locales, a été lancé pour améliorer l'information, l'éducation et les services de santé génésique destinés aux jeunes gens.

Les droits des enfants font partie des droits de l'homme, et ma délégation accorde une importance particulière à la promotion universelle des droits de l'enfant. La récente déclaration ministérielle rendue publique à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, dont le Myanmar est membre fondateur, a réaffirmé

« les préoccupations [du Mouvement des pays non alignés] face à la persistance intolérable des graves problèmes sociaux et économiques auxquels sont confrontés les enfants, tels que la pauvreté, l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, l'enlèvement d'enfants destinés à suivre un entraînement de mercenaires et de terroristes, les massacres d'enfants commis dans le cadre de violences communautaires et imputables au fanatisme, le travail des enfants, en particulier sous ses formes les plus graves, la poursuite de l'exploitation et de la traite des enfants à des fins de pornographie, de prostitution et de trafic de drogues, la vente d'enfants et d'organes leur appartenant, le nombre croissant d'enfants victimes du VIH/sida ainsi que la souffrance des enfants réfugiés et déplacés, en particulier en Afrique. Des mesures urgentes doivent être prises pour traiter ces problèmes, notamment par le biais de la coopération internationale. » (A/58/420, annexe, par. 45)

Le Myanmar partage pleinement ces préoccupations.

Les ministres des affaires étrangères ont également réaffirmé la position de principe qui a de tout temps été celle du Mouvement des pays non alignés, à savoir que tous les droits de l'homme sont universels, inaliénables, indivisibles, interdépendants et étroitement liés. Les ministres des affaires étrangères ont également souligné « qu'il importe de traiter la question des droits de l'homme à l'échelle internationale d'une façon équitable et équilibrée » (ibid., par. 41). Ils ont également exprimé leur préoccupation devant

« l'exploitation persistante [des droits de l'homme] à des fins politiques, qui consiste

notamment à viser certains pays de manière sélective et pour des raisons qui n'ont rien à voir, démarche qui nuit à la défense de l'ensemble des droits de l'homme. » (*supra*)

Les enfants sont notre avenir, et notre investissement le plus précieux. Il est particulièrement important de souligner que la politisation de cette question, qui nous est à tous très chère, ferait du tort à la cause des enfants.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer que le Myanmar continuera ses efforts sérieux pour atteindre les buts fixés par la session extraordinaire sur les enfants pour créer un monde digne d'eux.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais faire part de certains changements dans le programme de travail de l'Assemblée générale, qui figurent dans le document A/INF/58/4/Rev.1.

Le vendredi 31 octobre 2003, la deuxième question que l'Assemblée générale examinera le matin sera le point 108 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention du crime et justice pénale », afin de prendre une décision sur le projet de Convention des Nations Unies contre la corruption, que le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption recommande dans le rapport qui sera prochainement distribué sous la cote A/58/422.

Le lundi 3 novembre 2003, l'Assemblée générale examinera comme premier point de l'ordre du jour, le point 23 « Le sport au service de la paix et du développement » et ses alinéas a) et b) dans la matinée et non pas l'après-midi. Après la séance du matin, le Président du Comité international olympique fera une déclaration lors d'une séance officieuse.

Le lundi 17 novembre 2003, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera le point 16 a) de l'ordre du jour, « Élection de quarante-trois membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ».

La séance est levée à 18 h 50.